

# PLAN TERRITORIAL ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

2023-2026

Direction de la cohésion sociale



# Intercommunalité Paris Est Marne&Bois

**13 communes**  
**520 000 habitants**

BRY-SUR-MARNE  
CHAMPIGNY-SUR-MARNE  
CHARENTON-LE-PONT  
FONTENAY-SOUS-BOIS  
JOINVILLE-LE-PONT  
LE PERREUX-SUR-MARNE  
MAISONS-ALFORT  
NOGENT-SUR-MARNE  
SAINT-MANDÉ  
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS  
SAINT-MAURICE  
VILLIERS-SUR-MARNE  
VINCENNES

# Sommaire

- 5 Présentation du Territoire
- 10 L'élaboration du plan
- 13 Diagnostic
- 34 Etats des lieux des dispositifs existants
- 42 Le plan égalité femmes-hommes
- 44 Axe 1 : Promouvoir l'égalité sur le territoire
- 53 Axe 2 : Renforcer l'accès aux droits, l'insertion et l'égalité professionnelle
- 58 Axe 3 : Favoriser la promotion et la représentativité des femmes
- 61 Axe 4 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- 68 Conclusion
- 69 Annexe

# Le mot du Président et du Vice-Président



Olivier CAPITANIO |  
Président du Territoire



Igor SEMO |  
Vice-Président délégué à  
l'administration générale,  
aux droits des femmes  
et au numérique

L'accès aux droits et la lutte contre les violences constituent des enjeux essentiels pour notre intercommunalité Paris Est Marne & Bois .

Le plan territorial égalité femmes-hommes est un projet innovant et unique à l'échelle territoriale. Il vient sceller un engagement collectif entre les collectivités membres.

Il s'agit d'un travail engagé qui a réuni les élus, les services de l'Etat, les professionnels, les associations et les habitants.

Ce plan pluriannuel vise à instaurer une feuille de route commune sur notre Territoire et à créer une fonction support en direction de tous les acteurs.

Ce document fait ressortir des objectifs ambitieux pour un territoire en perpétuelle mutation, dans lequel nous devons sans cesse poursuivre nos engagements et développer des espaces de dialogue.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce premier plan territorial égalité, et tous les acteurs qui nous rejoindront prochainement.

# Présentation du Territoire

Dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, appelée loi NOTRe, prévoit la création d'Établissements Publics Territoriaux (EPT). Ces derniers sont au nombre de 12 : Paris et 11 autres regroupements de communes de la métropole, assurent des compétences déléguées par les villes.

## Compétences

Le Territoire s'est vu doté de diverses compétences, qui sont les suivantes :

- Aménagement
- Déchets et Environnement
- Développement Economique
- Eau et Assainissement
- Cohésion Sociale
- Plan Climat Air Energie
- Travaux
- Urbanisme



## Gouvernance

- Le Bureau de territoire :

Composé du Président, des 12 vice-présidents et des maires, qui y assistent à titre consultatif, il se réunit avant chaque Conseil de territoire afin de le préparer et débattre des points qui y seront présentés. Il dispose également de pouvoirs propres, délégués par le Conseil de territoire, afin de régler toutes les affaires liées au fonctionnement courant du Territoire.

- Le Conseil de territoire :

Composé de 90 élus issus des différentes communes membres, le Conseil de territoire se réunit tous les deux ou trois mois afin de délibérer sur les grands projets et orientations stratégiques du Territoire. Chaque commune dispose d'un nombre de conseillers de territoire proportionnel à sa population.

- Les commissions thématiques :

Au nombre de 6, elles examinent les dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil de territoire dans leur domaine et peuvent proposer des modifications aux projets de délibérations ou encore formuler tout avis.

# Co-construire | Mutualiser | Agir

## L'égalité, de quoi parle-t-on?

Le principe de l'égalité est l'idée du traitement et du respect égal pour toutes et tous.

Sur le plan juridique, cela revient à dire que l'égalité est le principe selon lequel tous les citoyens et les citoyennes ont les mêmes droits ; il permet de garantir les mêmes conditions pour les femmes et les hommes pour accéder aux ressources et aux opportunités dans tous les domaines de la vie.

L'égalité est donc à la fois une finalité et un objectif à atteindre, mais aussi l'ensemble des moyens déployés pour que les femmes et les hommes bénéficient d'un traitement égal.

En France, la Loi du 4 août 2014 est un texte fondateur et emblématique de la question de l'égalité femmes/hommes ; elle comprend des mesures fortes pour améliorer le quotidien des femmes, faire progresser leurs droits et changer les mentalités.

Elle incite chaque acteur et actrice du territoire à s'engager dans un plan d'actions volontariste pour réduire les inégalités femmes - hommes, aussi bien dans la mise en œuvre des actions relevant de leur compétence qu'en tant qu'employeur.

Mais la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est un phénomène complexe et multifactoriel, avec des manifestations plus subtiles. Bien souvent ces inégalités s'alimentent mutuellement (comme c'est le cas pour la charge familiale et les inégalités de salaires) et se cumulent avec d'autres discriminations liées notamment au statut socio-économique, aux origines géographiques, au handicap, etc. On parle alors d'intersectionnalité.



# Johanna Dagorn,

sociologue Laboratoire LACES EA 7437

C'est avec grand enthousiasme que j'ai découvert le plan territorial égalité femmes-hommes de Paris Est, sous l'égide de Monsieur Igor Semo, vice-président du Territoire Paris Est Marne & Bois en charge du droit des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan, qui est non obligatoire, démontre une volonté politique affichée de lutte contre toutes les inégalités dans chaque sphère : de l'école à l'emploi, des espaces publics aux espaces privés au travers des violences intrafamiliales.

Les travaux sociologiques depuis les années 80 (Sirota, 1988) dénoncent la sexuation des interactions. Très tôt, les petites filles et les petits garçons adoptent des comportements conformes à leur sexe d'appartenance et développent des représentations sur le masculin et le féminin (Dafflon-Novelle, 2010, Tostain, 2011). Ils identifient leur appartenance sexuée assez tôt, vers un an et demi (P. Blos, 1963, F. Houssier, 2010), mais ils ne s'identifient à un rôle social qu'au fur et à mesure de leur scolarité. Or, la construction de l'identité ne s'effectue pas dans les mêmes conditions pour les garçons et les filles. Les garçons sont poussés à explorer l'espace, on développe leur agressivité (dite positive) à travers les jeux de construction, de guerre notamment. Ce processus favorise d'ailleurs les démarches d'analyse des situations, de réactions actives. Les expériences scolaires des filles et des garçons présentent des spécificités dès 5 ans (de Boissieu, 2009). Ces spécificités naissantes se renforcent par la suite à l'école primaire (Zaidman, 1996) et dans l'enseignement secondaire. Vers 5 ans, les élèves ont une appartenance au groupe sexué. C'est ainsi que l'on observe dès le CP, le refus des enfants de se donner la main entre groupes mixtes. Mais, c'est aussi là qu'apparaît la péjoration du féminin. Si les filles refusent de donner la main aux garçons à partir de 5-6 ans, les garçons, eux marquent et expriment leur dégoût.

L'éducation des garçons est plus soûplement structurée que celle des filles. Les interactions parent / bébé sont différentes selon qu'il s'agit d'une fille ou d'un garçon. On stimule davantage le « comportement social » des filles (G. Belotti, 1974). Parallèlement, chaque garçon et chaque fille est contraint de construire son identité personnelle en prenant position par rapport à des attentes sociales traditionnellement propres à son sexe. Parmi les stéréotypes associés aux garçons, on peut citer les suivants : affirmatif, agressif, ambitieux, aventureux, casse-cou, confiant[1].

Cette construction n'est pas qu'individuelle car ce renforcement va s'effectuer aussi avec la famille, les médias, et dans toutes les institutions de manière involontaire et indirecte.

A la fois la construction identitaire des garçons comme le renforcement collectif et sociétal renvoient l'image des garçons comme imprévisibles et dangereux, et les filles comme des victimes potentielles. Mais qu'en est-il de la construction du féminin? En primaire, tout comme les garçons, les filles se soumettent aux stéréotypes qui leur sont socialement assignés. Dans ce travail d'appropriation des modèles genrés, les filles (comme les garçons) tentent de signifier leur appartenance à un groupe de sexe et les différences perçues entre les sexes (Tostain, 2010). Ainsi, une fille dira que tel jouet est pour les filles parce qu'elle a l'habitude d'y jouer ou parce qu'elle le possède (Rouyer, Robert, 2010). De la sorte, les enfants vont développer tout un jeu de représentations sur le masculin le féminin, les amenant au primaire à un degré important de stéréotypie des comportements et des représentations (Croity-Belz, Mieyya, Rouyer, 2011). Très vite, les petites filles sont éduquées à l'attention d'autrui. Elles sont poussées vers l'exploration du monde social et sont beaucoup plus protégées et confinées dans la sphère familiale et sociale (Mosconi, 1989, Duru-Bellat, 2004). Les filles sont plus stimulées à faire des sourires / les garçons reçoivent des stimulations plus physiques (M. Mauss). Moins encouragées, plus protégées, elles sont moins amenées à élaborer des critères d'évaluation et d'estime de soi personnels (M. Duru-Bellat, 2004). Elles vont donc construire leur identité non pas en lien avec leurs propres performances ou celles de leurs paires, mais en fonction d'autrui. Les garçons apprennent à s'exprimer, à s'affirmer, à contester l'autorité ; les filles à se limiter dans les échanges à prendre moins de place physiquement et intellectuellement, à être moins valorisées (N. Mosconi, 2008). Etre une fille signifie alors être jolie, et attentive aux autres.[2] A ceci, va se surajouter l'incorporation et la restriction de l'espace public sous toutes ses formes. Les restrictions spatiales sont différentes pour les filles et les garçons à l'adolescence, alors qu'elles se relâchent pour ceux-ci à cette période, elles se resserrent pour les filles (M. Lieber, 2008) jusque dans les espaces de loisirs où elles « décrochent » à partir de 12 ans.

Tout ceci montre que l'éducation différenciée et les valeurs portées collectivement renforcent la peur des filles et de femmes de l'espace public associé au risque de viol. La construction du masculin et du féminin entraîne des processus de hiérarchisation des différences (Liotard, 2011, Di Luzio, 2010). Ce ne sont donc pas les différences entre les sexes qui sont ici posées ou remises en question, mais (comme pour toute discrimination) les hiérarchies implicites ou explicites qui sont légitimées par la société et l'institution qui en fait partie. Il n'est pas question de nier ici les différences, qui sont davantage une richesse, mais de dénoncer ce que F. Héritier nomme la valence différentielle des sexes [3]et ses conséquences.

[2] Les métiers associés au care correspondent à cette image de la femme, qui est aussi maternelle et encline à l'attention d'autrui.

[3]Masculin, féminin. La pensée de la différence. Paris, O. Jacob, 1996.



Cette éducation différenciée et ces stéréotypes de genre contribuent au continuum des violences (Kelly, 2013) faites aux femmes et aux inégalités salariales. Les discriminations peuvent survenir dans différents domaines et elles peuvent s'exprimer de façon directe ou indirecte selon la loi dédiée, mais également de manière systémique dans des champs particuliers qui peuvent se trouver dans l'emploi. Elles peuvent également être multiples ; on parlera alors de discriminations « multicritères » ou intersectionnelles[4], comme c'est le cas notamment lorsque le critère lié à l'origine réelle ou supposée, est croisé avec celui du sexe ou de l'origine sociale. C'est d'ailleurs ce que note le plan concernant l'emploi des femmes immigrées qui sont davantage « exposées aux difficultés d'insertion professionnelle ». En France, même si les femmes cadres percent le plafond de verre, nous constatons également une ségrégation ethnique et sociale, avec ce qui est nommé « plancher collant » pour les femmes issues de l'immigration, même diplômées. L'image de la femme ambitieuse est encore perçue comme négative. Lorsqu'elles sortent des fonctions maternelles pour réussir socialement, elles sont confrontées à la théorie du backlash, qui est une réaction conservatrice (Faludi, 1993); à l'instar de la célèbre phrase : "Qui va garder les enfants"?

Ces inégalités ont également des conséquences en termes de santé publique à travers toutes les violences faites aux femmes : le harcèlement sexiste et sexuel, les viols[5] et les violences conjugales. En s'appuyant sur les statistiques de 2020, 2021[6], on constate en effet les femmes sont les premières victimes déclarées de violences sexuelles. Or, si les violences faites aux femmes sont multiples, elles restent le plus souvent peu visibles voire banalisées et surtout, elles se concentrent majoritairement dans les espaces privés comme en témoignent les nombreuses manifestations et enquêtes sur les féminicides en France.

L'histoire des femmes, comme celle des groupes dominés, n'est pas linéaire. Elle se construit à partir de flux et de reflux (P. Verger, 1970), d'avancées et de reculs. C'est pourquoi nous pouvons sortir de "ce cercle d'impuissance apprise" (Seligman, 1975), en n'oubliant jamais comme le montre ce plan que le changement est possible. Ce plan est ambitieux et c'est tant mieux ! La lutte contre les inégalités est trop souvent minimaliste. Le rendez-vous est désormais pris en 2026 pour constater avec enthousiasme le chemin parcouru à l'échelle de ce territoire vers davantage d'égalité !

[4] Voir, entre autres, les travaux de Kimberlé W. Crenshaw, comme « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleurs », Les Cahiers du genre, n°39, 2005 (1991, pour l'édition d'origine) ou, pour le contexte français, les écrits de Christine Delphy, comme « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme », Nouvelles Questions Féministes, n°1, 2006.

[5] Les recherches estiment le nombre de viols ou tentatives de viol en France pour les femmes âgées de 18 à 75 ans à 94 000 femmes.

[6] Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique - Fiche "Violences sexuelles" / Violences physiques ou sexuelles / Thèmes / Interstats - Ministère de l'Intérieur ([interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr))

# L'élaboration du plan territorial

Impulser une politique volontariste d'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle territoriale

## Une démarche de co-construction partenariale et participative

Le territoire a souhaité s'outiller dans cette nouvelle démarche et pour ce, a fait appel à un opérateur de l'éducation populaire pour accompagner le processus. Ainsi, le Centre d'Etude et de Pratique d'Education Populaire (CEPEP) a été mandaté dans ce cadre.

Le CEPEP est un organisme de formation d'éducation populaire et de conseil en démarche participative dans le cadre des politiques publiques, il s'est organisé sous la forme d'une coopérative. L'approche du CEPEP s'inscrit dans une logique d'éducation populaire qui se veut inclusive, accessible et pluridisciplinaire.

La démarche de ce plan est au cœur des actions et vise à associer activement tous les acteurs et actrices d'un même territoire afin de croiser les regards de chacun, de comprendre les enjeux intimes et professionnels à l'œuvre et ainsi, engager le plus grand nombre dans la démarche. Elle repose sur la conviction que c'est à la condition d'une action collective et partagée qu'une réelle transformation sociale peut advenir et perdurer. En ce sens, le CEPEP se pense comme un facilitateur dont la mission est de permettre l'émergence des désirs individuels et collectifs au service d'un territoire et de les mettre en marche. La participation de tous permet d'inventer et de co-construire des réponses adaptées propres à chaque territoire.

Animés par la volonté de faire émerger une réflexion collective, il a été proposé d'intégrer un espace de concertation à la démarche lors d'un séminaire partenarial autour des enjeux identifiés afin de donner aux professionnels et élus présents, la possibilité de dresser des constats et attentes, ainsi que travailler les solutions adaptées.

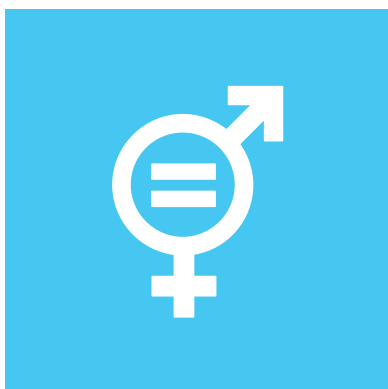
Le plan territorial égalité Femmes-Hommes a été ensuite élaboré avec et grâce à la mise en place d'une collaboration totale avec les membres désignés par les communes mais aussi des partenaires institutionnels et associatifs, pour représenter le collectif en participant à la co-construction et la co-animation des ateliers avec le CEPEP. Pierre angulaire de la réflexion et de l'élaboration du présent document, ils et elles se sont réunis, régulièrement, pendant plusieurs mois, afin de faire émerger les enjeux et les actions les plus adaptées pour y répondre. Ces personnes seront également des relais, pendant et après l'intervention du CEPEP pour faire vivre ce plan pluriannuel.

# Une méthodologie de travail autour de différentes instances



## Le comité de pilotage

Composé des élus à l'égalité des collectivités membres, ce comité a pour mission de définir les axes stratégiques du plan territorial et valide les propositions élaborées par le comité technique.



## Le comité technique

Composé d'agents des collectivités, d'associations et d'acteurs de terrain, ce comité a pour mission d'élaborer les propositions en fonction de leur connaissance du territoire et des questions touchant à l'égalité.



## Les instances participatives

Ces ateliers ont pour objectif de faire émerger les problématiques et les propositions des habitants sur les thématiques autour de l'égalité.

# Calendrier

Février  
2022

Avril

Juillet

Septembre

Février  
2023

## Présentation de la démarche



# Diagnostic

---

Ce diagnostic s'appuie essentiellement sur les chiffres collectés par l'INSEE (L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Lorsque les sources ne sont pas indiquées, les données proviennent des enquêtes de l'INSEE, en particulier des résultats du recensement de la population de 2019 (Enquête RP 2019). Nous l'avons également alimenté des rapports d'activité d'associations ou documents fournis par les communes.

Nous avons cherché à dresser un état des lieux des inégalités entre les femmes et les hommes à Paris Est Marne & Bois en croisant ses chiffres avec différentes échelles (nationale, départementale et régionale). La plupart des données récoltées portent sur l'insertion professionnelle, ce qui reflète le domaine dans lequel s'est longtemps focalisée l'attention en matière d'inégalités de genres.

## 1.1. Des inégalités économiques et professionnelles encore importantes

Les femmes réussissent globalement mieux que les hommes à l'école

En 2017, 84% des filles ont le baccalauréat, contre 74% des garçons[1]. Si elles présentent souvent moins de retard scolaire que les garçons[2] et obtiennent de meilleurs résultats au brevet, leur motivation pour les études et la confiance dans leurs capacités diminuent à partir du collège ; elles se dirigent plus naturellement vers des emplois moins prestigieux et rémunérateurs, à diplôme égal.

Dans le Val de Marne, le taux des jeunes femmes scolarisées (entre 16 et 24 ans) reste supérieur à celui des hommes : il s'élève pour les premières à 71% contre 67% pour les seconds. Elles affichent par ailleurs un taux de réussite plus élevé que les hommes, toute filière d'enseignement et niveaux confondus.

Elles sont de plus, globalement plus nombreuses à avoir obtenu un diplôme d'enseignement supérieur. Cependant, les femmes du Val-de-Marne sont 26% à ne pas avoir de diplômes, pour 24% des hommes.

Sur le territoire, les femmes ont tendance à être légèrement plus nombreuses que les hommes à ne posséder aucun diplôme, sauf à Bry-sur-Marne, où la moyenne des femmes est de 2,2 points de moins que celle des hommes.

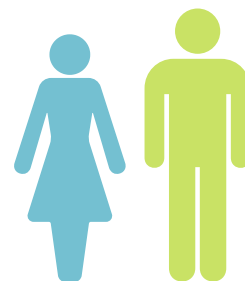
[1] Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur, 2019, ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

[2] MENJ-MESRI-DEPP

Dans la plupart des villes (10 sur 13), ce taux se situe entre 0 et 2 points supplémentaires, un écart relativement faible, mais qui reste désavantageux pour les femmes . Ceci à l'exception de Joinville-le-Pont (2,6 points d'écart) et Saint Maurice, qui présente un score très au-dessus de la moyenne du territoire avec 17,6% des femmes sans diplômes contre 13,6% des hommes (une différence de 4 points). De la même façon, cette meilleure réussite scolaire ne semble pas se refléter sur les chiffres du territoire, où les écarts se ressentent particulièrement pour les niveaux de diplômes les plus faibles ou les plus élevés.

**Ecart entre le taux d'hommes et de femmes n'ayant aucun diplôme ou un niveau certificat d'études primaires :**  
(en points de pourcentage supplémentaire pour les hommes)

- Saint-Maurice : 4
- Joinville-le-Pont : 2,6
- Champigny-sur-Marne : 1,7
- Le Perreux-sur-Marne : 1,7
- Villiers-sur-Marne : 1,1
- Maisons-Alfort : 1
- Charenton-le-Pont : 0,9
- Nogent-sur-Marne : 0,6
- Vincennes : 0,5
- Saint-Mandé : 0,4
- Saint-Maur-des-Fossés : 0,1
- Fontenay-sous-Bois : 0,1
- Bry-sur-Marne : -2,2



### L'accompagnement des jeunes avec l'association Emmaus Synergie

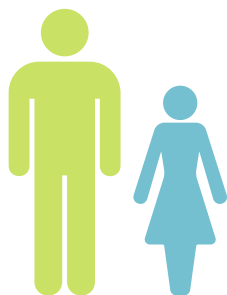
Basée à Villers sur Marne, l'association accompagne les jeunes de 12 à 25 ans en difficulté ou en voie de marginalisation autour la prévention spécialisée. Les éducateurs s'adressent à un public préadolescent, adolescent et jeune majeur dans leur milieu naturel de vie : quartiers, rues, lieux publics, établissements scolaires et lieux de regroupement.

L'équipe a relevé des signes préoccupants quant à la socialisation d'un certain nombre de jeunes :

- Des difficultés d'accès à l'emploi des jeunes âgés entre 16 -25 ans, sortis trop tôt du système scolaire, sans qualification, qui se découragent et démobilisent à chercher une formation ou un emploi,
- Des situations de décrochage scolaire chez les collégiens de plus en plus jeunes.

En 2021, l'association a accompagné 95 jeunes, dont 30 filles et 65 garçons.

**Ecart entre le taux d'hommes et de femmes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus**  
(en points de pourcentage de moins pour les femmes)



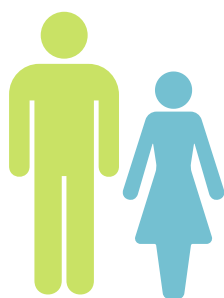
- Saint-Mandé : -9,8
- Charenton-le-Pont : -6,9
- Vincennes : -6,3
- Saint-Maur-des Fossés : -6,3
- Bry-sur-Marne : -6,2
- Saint-Maurice : -5,8
- Villiers-sur-Marne : -3,9
- Le Perreux sur Marne : -3,8
- Joinville-le-Pont : -3,2
- Nogent-sur-Marne : -2,7
- Maisons Alfort : -2,2
- Fontenay-sous-Bois : -1,8
- Champigny-sur-Marne : -0,9

On constate une certaine hétérogénéité au sein du territoire : si dans toutes les communes, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à posséder un diplôme de niveau bac +5, la différence n'est que de 0,9 point de plus pour les hommes à Champigny-sur-Marne, alors qu'elle s'élève à 9,8 points de plus à Saint Mandé.

**Des femmes de plus en plus présentes sur le marché du travail**

On décompte 74% de femmes actives pour 78% chez les hommes dans le Val-de-Marne. Les femmes représentent presque la moitié de la population active du Val de Marne, celles-ci occupant 48% des emplois du département. Le taux d'activité s'est ainsi resserré entre les hommes et les femmes, avec un écart qui s'est stabilisé depuis une dizaine d'années (environ 4 points d'écart).

**Ecart taux d'activité des femmes par rapport à celui des hommes**  
(en points de pourcentage de moins pour les femmes):

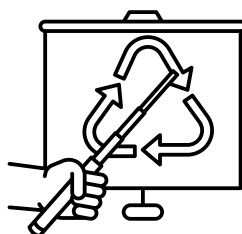


- Villiers-sur-Marne : -7,6
- Joinville-le-Pont : -7,4
- Saint-Mandé : -5,8
- Nogent-sur-Marne : -5,4
- Champigny-sur-Marne : -5,4
- Saint-Maurice : -4,6
- Maisons Alfort : -4,2
- Le Perreux sur Marne : -4,2
- Fontenay-sous-Bois : -3,9
- Vincennes : -2,5
- Saint-Maur-des Fossés : -2,6
- Charenton-le-Pont : -2,6
- Bry-sur-Marne : -1,6

Le taux d'activité représente la part des actifs (personnes en emploi et au chômage) dans l'ensemble de la population, ici des 15 à 64 ans.

Il est inférieur pour les femmes par rapport aux hommes dans toutes les communes du territoire, mais cette différence tend à se résorber pour se rapprocher d'un taux similaire : le plus grand écart entre les hommes et les femmes est ainsi de 7,6 point à Villiers-sur-Marne, et il est réduit à seulement 1,6 point à Bry-sur-Marne.

Cela ne constitue pas nécessairement une inégalité s'il s'agit d'un véritable choix, mais le fait de ne pas avoir de revenu propre, expose statistiquement à davantage de précarité (en cas de séparation par exemple) et d'isolement en cas de violences intra-familiales.



### Un niveau de chômage comparable mais des carrières moins rémunératrices

Dans le Val-de-Marne, le taux de chômage des femmes est de 12,7%, un chiffre très proche de celui des hommes (12,2%). Cette différence est moins importante que la moyenne nationale, qui s'élève à 1,3 points de plus pour les femmes que pour les hommes.

Malgré une forte augmentation du nombre d'inscrites au chômage liée à la crise sanitaire (+8,3%), la proportion des femmes est désormais légèrement plus faible que celle des hommes. Cela s'explique notamment par le nombre de femmes en contrat à durée indéterminée, ayant bénéficié du dispositif d'activité partielle, et leur prédominance dans les métiers dits de « premières ligne » de la santé et du soin en général, du commerce, etc.

Malgré le fait qu'elles soient plus diplômées, les femmes ont des carrières généralement moins rémunératrices, et moins reconnues que celles des hommes.

Elles sont ainsi très largement majoritaires dans le secteur de l'Education, de la santé et de l'action sociale dans le Val de Marne (3/4 des emplois) : Un tiers des femmes du département exerce dans ce domaine. Elles sont au contraire sous représentées dans l'industrie, la construction, les transports et l'informatique[3].

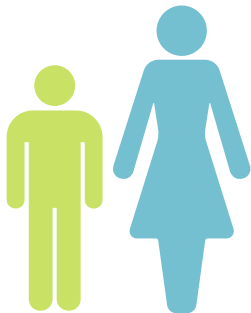
[3]Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2022



## Des emplois de moindre qualité pour les femmes, précaires ou à temps partiel

Les femmes sont plus souvent dans des situations précaires en terme d'emploi: elles sont 13% dans le Val-de-Marne à être en contrat à durée déterminée, en intérim, en emplois aidés ou en apprentissage, pour 11% des hommes.

### Ecart du taux de travail à temps partiel : pourcentage supplémentaire des femmes travaillant à temps partiel



- Saint-Maurice : 12,6
- Bry-sur-Marne : 12,3
- Saint-Maur-des Fossés : 11,6
- Le Perreux-sur-Marne : 11,5
- Champigny-sur-Marne : 11,3
- Saint-Mandé : 11,2
- Nogent-sur-Marne : 10,9
- Villiers-sur-Marne : 10,4
- Charenton-le-Pont : 9,8
- Joinville-le-Pont : 9,8
- Maisons Alfort : 8,7
- Fontenay-sous-Bois : 8,6
- Vincennes : 8,5

Elles sont par ailleurs, deux fois plus nombreuses à travailler à temps partiel, tous secteurs confondus : dans le Val-de-Marne, cela concerne une femme sur cinq, contre un homme sur dix à temps partiel.

Les femmes du territoire Paris Est Marne & Bois sont systématiquement plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes : la moyenne des femmes travaillant à temps partiel se situe entre 8,5 et 12,6 points au-dessus de celle des hommes. Or, les emplois à temps partiels sont considérés comme étant de moins bonne qualité : ils sont moins rémunérateurs, et sont parfois un choix par défaut des personnes qui les vivent ; 32% des temps partiels en France sont ainsi considérés comme « subis »[4].

[4] Synthèse Stat', direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, numéro 4, juin 2013.

## Les femmes en moyenne moins bien rémunérées que les hommes

En 2021, le salaire net horaire des femmes s'élève à 16,8 euros par heure dans le Val-de-Marne, pour 18,7 euros en moyenne pour les hommes, soit un écart de 10%, comparé aux 14% de différence au niveau régional, et 15% au niveau national.

Depuis 2016 l'écart diminue dans tous les territoires : il s'est resserré de 3 points dans le Val-de-Marne, comme dans la région Ile-de-France. De façon générale, les territoires les plus aisés connaissent des écarts de salaires les plus importants, les revenus les plus modestes étant plus égalitaires (nivelé par l'existence du salaire minimum).

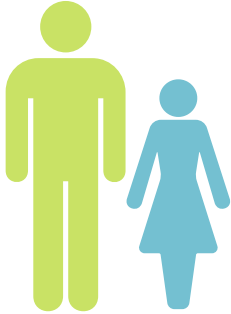
L'écart de salaire moyen sur le territoire tourne autour de 15%. Les écarts de salaires varient assez fortement au sein du territoire, ceux-ci étant presque multipliés par 3 entre Champigny-sur-Marne, où les femmes gagnent en moyenne presque 7% de moins que les hommes, et Saint-Maur-des Fossés, où celles-ci gagnent près de 20% de moins que leurs homologues masculins.

Les inégalités de salaires persistent donc bien, d'autant plus que les écarts de salaires sont calculés ici sur la base du salaire net horaire moyen, c'est-à-dire sans prendre en compte les différences de rémunération liées au temps partiel.

Ces différences de rémunération varient par ailleurs fortement en fonction de l'âge, et de la catégorie socio-professionnelle.

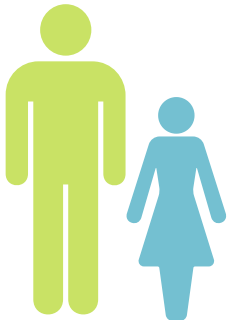
Les écarts de salaires sont légèrement plus importants pour les cadres, avec une moyenne d'environ 17% de différence entre hommes et femmes.

**Ecart moyen de salaire net horaire entre les hommes  
et les femmes (en pourcentage de moins pour les femmes) :**



- Saint-Maur-des Fossés : -19,7
- Saint-Mandé : -20,4
- Bry-sur-Marne : -17,7
- Nogent-sur-Marne : -17,8
- Vincennes : -16,9
- Charenton-le-Pont : -16,9
- Le Perreux-sur-Marne : -16,4
- Fontenay-sous-Bois : -12,5
- Saint-Maurice : -12,3
- Joinville-le-Pont : -11,1
- Villiers-sur-Marne : -8,8
- Maisons Alfort : -9,1
- Champigny-sur-Marne : -6,9

**Ecart moyen du salaire net horaire moyen entre les hommes et  
les femmes cadres (en pourcentage de moins pour les femmes) :**



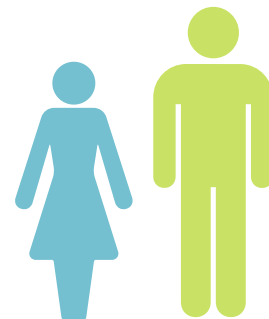
- Saint-Maur-des Fossés : -20,6
- Le Perreux-sur-Marne : -19,1
- Bry-sur-Marne : -18,1
- Saint-Mandé : -17,4
- Nogent-sur-Marne : -16,9
- Charenton-le-Pont : -18,3
- Vincennes : -17,4
- Fontenay-sous-Bois : -17,2
- Champigny-sur-Marne : -14,9
- Saint-Maurice : -14,8
- Joinville-le-Pont : -13,1
- Maisons Alfort : -11,3
- Villiers-sur-Marne : -10,8

Les écarts de salaires sont bien plus resserrés entre les hommes et les femmes parmi les ouvriers et ouvrières, avec une différence de 9 % environ entre leurs salaires selon le genre. C'est une tendance nationale, qui peut expliquer les disparités générales d'écart moyen entre les territoires.

Cependant, c'est aussi la catégorie socioprofessionnelle où les écarts sont le plus disparates entre les communes du territoire : alors qu'à Vincennes, les femmes ouvrières sont très légèrement mieux payées (+0,9%) que leurs homologues masculins, la commune de Villiers-sur-Marne présente une différence de 17,9%.

**Ecart moyen du salaire net horaire moyen entre les hommes et les femmes  
ouvriers et ouvrières (en pourcentage de moins pour les femmes):**

- Villiers-sur-Marne : -17,9
- Champigny-sur-Marne : -15,6
- Le Perreux-sur-Marne : -12,7
- Saint-Maur-des Fossés : -11,4
- Bry-sur-Marne : -10,2
- Fontenay-sous-Bois : -9,6
- Maisons Alfort : -8,5
- Joinville-le-Pont : -7,2
- Nogent-sur-Marne : -5,1
- Charenton-le-Pont : -4
- Saint-Maurice : -2,5
- Saint-Mandé : -2,3
- Vincennes : +3,5

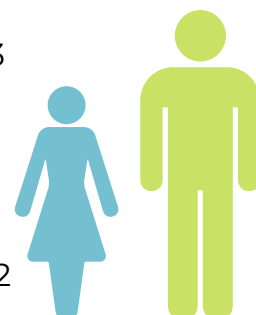


Il apparaît très clairement que l'écart de salaire en fonction du genre augmente très fortement avec l'âge sur le territoire. Cet écart est de 12% en moyenne pour les femmes entre 26 et 50 ans, alors qu'il s'élève à plus de 20% pour les femmes de plus de 50 ans.

Les disparités de salaires en fonction de l'âge ne sont néanmoins pas du tout les mêmes au sein du territoire : la commune de Champigny-sur-Marne se caractérise par des écarts moindres que les autres pour les deux tranches d'âge, avec des écarts en moyenne trois fois moins importants que les communes les plus inégalitaires vis-à-vis de l'écart de salaire selon l'âge des femmes.

**Ecart moyen net horaire moyen entre les hommes et les femmes  
de 26 à 50 ans (en pourcentage de moins pour les femmes) :**

- Saint-Mandé : -19,6
- Nogent-sur-Marne : -14,8
- Vincennes : -15,1
- Saint-Maur-des Fossés : -13,6
- Bry-sur-Marne : -13,7
- Saint-Maurice : -12,9
- Charenton-le-Pont : -12,7
- Le Perreux-sur-Marne : -11,3
- Fontenay-sous-Bois : -10
- Joinville-le-Pont : -8,7
- Maisons Alfort : -7,4
- Villiers-sur-Marne : -7,1
- Champigny-sur-Marne : -4,2



## Les femmes immigrées plus exposées aux difficultés d'insertion professionnelle

Si les femmes immigrées sont en moyenne plus actives que les femmes non-immigrées, leur insertion professionnelle se différencie selon les âges de la vie : elles sont plus nombreuses à travailler dans les âges « extrêmes », celles-ci ayant davantage besoin de travailler pour financer leurs études, et de reprendre une activité au-delà de 55 ans ; alors qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à arrêter de travailler pour s'occuper de leur famille entre 25 et 54 ans (11% des femmes immigrées contre 3% pour le reste).

Cette situation peut être un véritable choix personnel, mais elle reste plus précaire que celle des femmes qui travaillent . Il s'agit d'un travail qui n'est pas rémunéré, qui permet au partenaire d'exercer le sien sans contrainte familiale, sans aucune garantie financière ou d'emploi en cas de séparation.

Par ailleurs, les femmes immigrées connaissent un taux de chômage de 21%, soit deux fois plus élevé que celui de leurs homologues non-immigrées (10%), dont une importante partie relève d'un « écart inexplicable », c'est-à-dire non lié aux caractéristiques du marché du travail (expérience, niveau de diplôme, lieu de résidence, situation familiale). Cette discrimination perdure même d'une génération à l'autre[5]

### Un parcours de formation à destination des femmes

L'association Créations Omnivores a créé le dispositif « Elles Osent » afin d'accompagner les femmes principalement issues des quartiers prioritaires autour d'un projet de retour à l'emploi ou de création d'activité.

À travers des ateliers sur la confiance en soi, l'estime de soi, la valorisation de ses compétences, la prise de parole en public, l'accès au numérique, mais aussi, les techniques de recherche d'emploi, la connaissance du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, les bases de la création d'entreprise et du montage de projet, ce dispositif vise à renforcer la capacité d'agir des femmes et les encourager à franchir le pas. Cette formation a pour objectif de lever tous les freins qu'elles rencontrent et à leur donner accès aux informations, aux structures et aux réseaux nécessaires pour y parvenir.

Créations omnivores propose

# 2021 Elles osent !

LES CLÉS POUR RÉUSSIR SON PROJET PROFESSIONNEL ET S'INITIER À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

**FORMATION GRATUITE ET NON RÉMUNÉRÉE**

20 jours pour se mobiliser, reprendre confiance en soi, améliorer sa communication, déterminer son projet, rencontrer des professionnelles inspirantes et passer de l'idée à l'action !

**POUR LES HABITANTES DE L'ESSONNE :**  
Savigny-sur-Orge, Viry Châtillon, Athis-Mons

**ET LES HABITANTES DU VAL-DE-MARNE :**  
Villeneuve-St-Georges, Fontenay-sous-Bois, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Orly, Limeil-Brevannes et Créteil

Informations et inscriptions :  
egalite@creationsomnivores.com  
07.49.42.73.66

En 2021, 9 femmes ont bénéficié du parcours "Emploi" et 7 femmes ont participé au parcours "Initiation à la Création d'Entreprise". L'âge moyen est de 39.7 ans.



En fin de parcours, l'estime de soi des participantes a augmenté. Elles se reconnaissent des compétences, elles croient en elles et sont confiantes.

### Estime de soi en début de formation

Score	Nombre de participantes
1	1
2	0
3	0
4	0
5	1
6	2
7	2
8	1
9	1
10	1

### Estime de soi en fin de formation

Score	Nombre de participantes
1	0
2	0
3	0
4	0
5	1
6	0
7	1
8	3
9	1
10	2

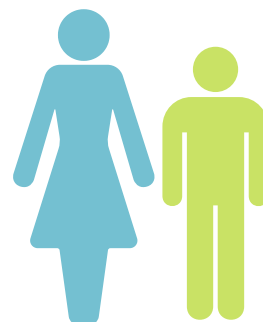
## 1.2 Des inégalités persistantes de répartition des tâches familiales et domestiques

### Les femmes très majoritairement à la tête des familles monoparentales

Aujourd'hui, un quart des familles est monoparentale en France[1], c'est-à-dire composées d'un parent vivant seul avec ses enfants. Dans le Val-de-Marne, cette proportion s'élève même à un tiers des familles, soit 2 points de plus que dans l'ensemble de la région. Or, dans plus de 8 familles monoparentales sur 10 (83%), c'est une femme qui est le parent référent ; et ce, même si le nombre de familles monoparentales avec un référent masculin a augmenté de 30% depuis 2011, contre 20% pour les femmes.

**Ecart entre le taux de familles monoparentales dont la référente est une femme et celle dont le référent est un homme**  
(en points de pourcentage supplémentaires pour les femmes):

- Champigny-sur-Marne : 16
- Fontenay-sous-Bois : 14,5
- Villiers-sur-Marne : 12,5
- Charenton-le-Pont : 11,3
- Maisons Alfort : 11,1
- Nogent-sur-Marne : 11
- Joinville-le-Pont : 11
- Saint-Maurice : 10,8
- Saint-Mandé : 10,6
- Vincennes : 10,5
- Bry-sur-Marne : 10
- Saint-Maur-des Fossés : 10
- Le Perreux-sur-Marne : 9,7



Pour le territoire Paris Est Marne et Bois, les femmes constituent la vaste majorité des parents référents dans les familles monoparentales : cette configuration représente au minimum 12,8% des familles au Perreux-sur-Marne, et jusqu'à presque 20% à Champigny.

A l'inverse, le taux de famille monoparentale dont le parent référent est un homme est très bas, et assez similaire entre les communes : il se situe entre 4,4% (à Saint Maurice) et 2,8% à Vincennes.

Les femmes sont donc beaucoup plus nombreuses (entre 10 et 16 points de différence) à assumer seule la charge parentale. Cette situation est d'autant plus inquiétante lorsqu'on sait qu'en France, 22 % des enfants qui vivent seulement avec leur père sont considérés comme « pauvres » contre 46 % de ceux qui vivent avec leur mère[7].

[6] « Les familles en 2020 : 25% de familles monoparentales, 21% de familles nombreuses », INSEE Focus, n° 249, paru le 13/09/2020

[7] Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

## Les femmes passent plus de temps à s'occuper de leurs enfants et des tâches domestiques

Les femmes passent de façon générale plus de temps à s'occuper de leurs enfants que les hommes, et ce quel que soit l'âge du plus jeune enfant. Elles sont par exemple 54% à passer plus de 4h par jour à s'en occuper, pour 38% des hommes[8]. Cette inégalité est d'autant plus frappante lorsque les enfants sont en bas âge : 91% des femmes dont le benjamin a plus de 3 ans y passent plus de 4h par jour, contre 49% des hommes dans la même situation.

Les femmes passent en moyenne 14,3h par semaine à effectuer des tâches domestiques (cuisine ou ménage) pour 8,6h pour les hommes en France, en 2016[9]. Cela signifie que les hommes passent en moyenne 60% de temps de moins que les femmes sur ces tâches, une situation qui n'a pas évolué depuis 2003.

80 % des femmes indiquent consacrer au moins une heure par jour à la cuisine ou au ménage contre seulement 36 % des hommes, selon les données 2016 de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes[10]. L'enquête a été réalisée à intervalles réguliers depuis 2003.

Cet état de fait s'est montré particulièrement criant lors de la période du confinement, qui a mis au jour la persistance des inégalités entre hommes et femmes sur ce terrain[11].



[8] Observatoire des inégalités, « Le partage des tâches domestiques et familiales ne progresse pas », 5 mai 2020

[9] Ibid

[10] Données de 2016 de l'Institut Européen pour l'Egalité entre les hommes et les femmes

[11] Insee : France, portrait social. « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », Décembre 2020.



## 1.3 Une féminisation de la vie politique en progression

La part des femmes dans la vie politique française est en nette amélioration, notamment depuis le début de la mise en place des législations autour de cette question, depuis les années 2000.

Si certaines institutions politiques réussissent à obtenir la parité, c'est loin d'être le cas partout, notamment lorsque celle-ci n'est encadrée par aucune loi. Comme dans tous les secteurs professionnels, les femmes semblent se heurter à un certain

« plafond de verre » qui les empêche d'accéder aux plus hautes responsabilités.

Ainsi, l'égalité en politique est loin d'être atteinte : on peut noter par exemple que, malgré la nomination d'une première ministre pour la seconde fois depuis la Ve République, seules 12 femmes sont ministres, pour 20 hommes, dont la majorité des fonctions régaliennes de l'Etat.

On observe par ailleurs un recul de la part des femmes élues à l'Assemblée Nationale en 2022 par rapport à 2017, avec seulement 215 députées sur 577, soit seulement 37% de l'hémicycle. Le Sénat quant à lui ne compte que 31,6% de femmes.

Enfin, seul 16% des maires sont des femmes, et les hommes représentent 92,3% des président.es d'EPCI.

---

### Paris Est Marne & Bois (chiffres 2022)

- 1 président
- 3 femmes sur 12 vices présidents (ce qui représente 25%)
- 3 femmes maires sur 13
- 39 femmes sur 90 conseillers territoriaux (43,3%)

Il est à noter que plusieurs types de collectivités territoriales ne sont encore soumises à aucune obligation paritaire.

## 1.4 Violences sexistes et sexuelles

L'UNHCR définit les violences sexistes et sexuelles comme « Tout acte commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents que la société attribue aux hommes et aux femmes et sur des relations de pouvoir inégales. Elle comprend la menace de violence et la contrainte. Elle peut être de nature physique, émotionnelle, psychosociale et sexuelle et elle peut également s'exprimer par une privation de ressources ou d'accès à des services. Elle inflige des souffrances aux femmes, aux filles, aux hommes et aux garçons. »

Celles-ci restent très courantes en France, et ce malgré une prise de conscience de plus en plus importante, notamment depuis l'affaire Weinstein, et la vague « MeToo » qui a suivi.

Ainsi, selon l'enquête de victimisation "Cadre de vie et de sécurité"[12] :

- Chaque année en France, 93 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou tentative de viol. Dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur.
- Chaque année en France, 225 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple.
- En 2017, environ 1 million de femmes ont été confrontées au moins une fois à une situation de harcèlement sexuel au travail ou dans les espaces publics.
- En 2017, 109 femmes et 16 hommes sont décédés, victimes de leurs partenaires ou ex-partenaires. Une femme meurt en moyenne tous les trois jours et un homme tous les 23 jours[13]

Des phénomènes très inquiétants, étant donné que moins de 10 % des victimes de violences sexuelles et sexistes seulement déposeraient plainte[14].

### Une augmentation des violences à l'échelle nationale pendant l'épidémie du Covid

Les confinements successifs entraînés par la pandémie de Covid-19 ont exacerbé les violences envers les femmes, avec une hausse des violences intrafamiliales, qui augmentent de 9% en 2020[15]. L'enquête du ministère de l'intérieur l'explique par « la promiscuité inédite engendrée par le confinement, avec une occupation quasi constante des lieux d'habitation et une mobilité réduite » qui auraient exacerbé les conflits.

[12] Enquête de victimisation "Cadre de vie et de sécurité", dite "CVS" sur la période 2009-2017

[13] Étude nationale de la délégation aux victimes sur les morts violentes au sein du couple (2017)

[14] enquête de victimisation "Cadre de vie et de sécurité", dite "CVS" sur la période 2009-2017

26 [15] 4HCE, Vigilance égalité. Insee Focus Juin 2020. Ministère de l'Intérieur. Service Statistique Ministériel de la sécurité intérieure 28/01/2021

Le même rapport fait également état d'une augmentation importante des viols déclarés (+12,5% sur les majeures, et +9,8 pour les mineures), ce qui laisse supposer que l'augmentation des violences conjugales est probablement sous-estimée.

L'Île de France est une région où les violences sexistes et sexuelles sont plus importantes que la moyenne nationale[16] :

- Plus d'une femme sur 10 est victime de violences conjugales en Île-de-France (11%). Un tiers d'entre elles subit des violences cumulées (situations de cumul d'agressions physiques ou sexuelles, répétées ou associées aux violences verbales et au harcèlement psychologique).
- Près d'une Francilienne sur 10 a été victime d'une tentative de viol ou d'agression sexuelle en 2019.
- En 2019, 23 féminicides ont été perpétrés en Île-de-France[17]
- 37 % des Franciliennes ont subi des agressions verbales dans l'espace public (déclaration portant sur les 12 derniers mois précédant l'enquête), pour 20% au niveau national.
- Les jeunes femmes sont particulièrement exposées : 20 % des victimes de violences au sein du couple ont entre 20 et 25 ans.
- D'autres formes de violences touchent particulièrement notre région, comme les agressions dans l'espace public, le mariage forcé, l'excision ou la prostitution.
- Les agresseurs sont principalement des hommes : 92,6% des femmes et 76% des hommes ont été agressés par des hommes seuls ou en groupe.

### L'enjeu de l'accès aux droits demeure fondamental

► **LE CIDFF** - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles est une association créée en 1975.

Elle met gratuitement à disposition du public, et en priorité des femmes, toutes les informations utiles dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial. Elle accompagne particulièrement à l'accès aux droits, ainsi que l'aide aux victimes.

Le CIDFF 94 dispose de 44 lieux d'informations dans le Val-de-Marne, dont 16 dans l'EPT Paris Est Marne et bois. Il nous paraît intéressant de mettre en lumière ces chiffres afin de faire apparaître les problématiques les plus prégnantes sur le territoire.

[16] Enquête Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes, INED, 2020

[17] Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2019, ministère de l'Intérieur

Au cours de l'année 2021, les juristes du CIDFF 94 ont traité 5 650 demandes d'information pour les habitants du territoire. Voici les objets principaux de ces demandes :

- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est de loin la plus courante, avec près de 41% des demandes
- Les demandes liées au droit de la famille ont représenté 21,3% avec notamment des questions sur le divorce et la séparation ou en lien avec les enfants (droit de visite, pensions alimentaires, etc)
- Le droit du travail, représentant 13,1% avec principalement des questions autour de l'exécution du contrat de travail
- Les demandes concernant l'aide juridictionnelle représentent près de 5%.

On voit ainsi que les violences sexuelles et sexistes sont des phénomènes toujours très présents sur le territoire, et leur prévention et prise en charge correspondent à un réel besoin de la population.

Les chiffres du point justice de Nogent-sur-Marne[18], montrent que près de 66% de ses usagers sont des femmes, et que le droit de la famille est le thème de consultation le plus courant, avec plus de 18% des cas.

Le bilan de la maison de justice de Champigny-sur-Marne[19], en lien avec le CDAD, vient confirmer ce constat : le droit de la famille est de loin le thème de consultation le plus important, avec 2 671 demandes en 2021, pour 1772 demandes autour du droit du logement, la seconde thématique la plus courante.

Par ailleurs, en 2021, la Maison de Justice et du droit de Champigny-sur-Marne a reçu 207 personnes pour des demandes liées aux violences conjugales.

### L'aide aux victimes qu'il convient de renforcer

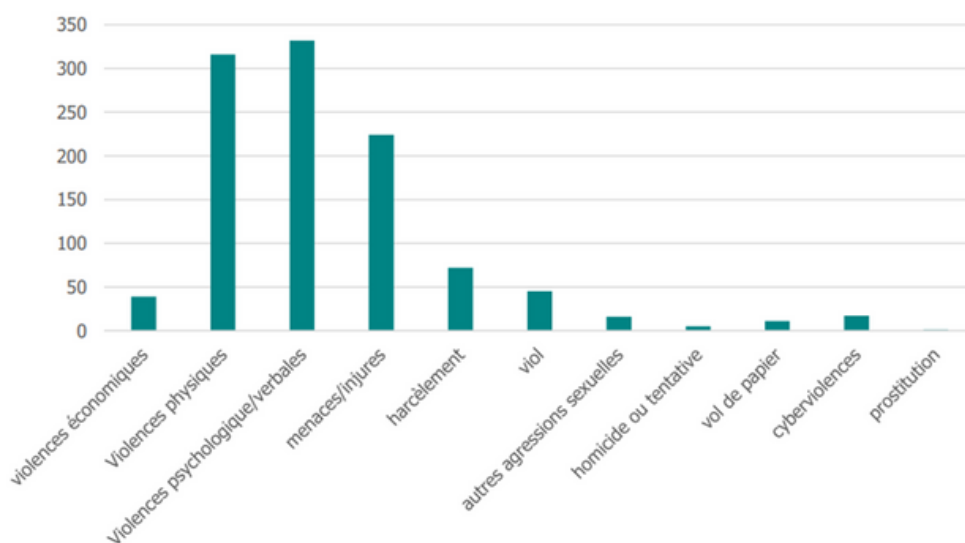
Le rapport d'activité du CIDFF précise que les situations de violences conjugales représentent 77% des victimes accueillies. Ils observent que les violences conjugales sont protéiformes : « une même situation peut révéler des faits de violences physiques, psychologiques, verbales, économiques, sexuelles, administratives et de cyberviolences[20]».

[18] Rapport d'activité 2021, édité le 29 juin 2022

[19] Rapport d'activité 2021 de la maison de la justice et du droit de Champigny-sur Marne,

[20] Bilan du CIDFF 2021 – Paris Est Marne et Bois

La répartition des problématiques pour lesquelles des victimes ont été accompagnées par le CIDFF sur le territoire Paris Est Marne & Bois en 2021 s'effectue ainsi :



### Soutenir et déployer les lieux ressources à l'échelle du territoire

► L'association FRMIC intervient dans l'accompagnement social et culturel depuis sa création. Très vite, elle a été confrontée aux situations de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle rejoint le réseau de la ville de Champigny-sur-Marne en 2003, en tant qu'acteur de terrain mais aussi en lien direct avec les habitants(es). Une médiatrice référente accueille et accompagne les victimes de violences.

Le réseau de Champigny-sur-Marne regroupe tous les acteurs identifiés sur les questions de violences avec des référents dans chaque structure, ce qui a permis de créer du lien et une relation de confiance entre les partenaires.

L'expérience acquise en accompagnant ces femmes a démontré qu'il était nécessaire de développer l'accompagnement des femmes victimes de violences vers une autonomisation dans les démarches d'insertion et d'intégration. Le projet de « la maison des femmes » est né d'un constat partagé avec les différents partenaires associatifs et institutionnels.

La permanence de l'association a permis aux femmes d'avoir une écoute, un soutien psychologique, un accompagnement dans les démarches d'accès aux droits.

En 2021, l'association a reçu 49 femmes et 3 hommes.

▶ **La Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes** accueille les jeunes autour de leurs problématiques : décrochage scolaire, violences familiales, agressions sexuelles, trouble du comportement alimentaire, dépression, addictions, idées suicidaires.

L'activité de l'association s'articule autour de quatre grands pôles d'activités :

- Le Pôle Santé Jeunes
- Le Pôle Santé Précarité
- Le Pôle Santé des Femmes
- Le Pôle Santé Mentale

Concernant la prise en charge psychologique des victimes de violences conjugales :

- 20 femmes ont été accompagnées en 2021
- 78 entretiens auprès des femmes victimes de violence, avec une moyenne de 4.6 entretiens par personne
- 46 jeunes victimes et co-victimes, ayant subi des violences de tout type (psychologique, physique, verbale, sexuelle) dans un cadre familial ou extérieur
- 93 entretiens ont été réalisés auprès de ces jeunes.

### La prévention et l'accompagnement autour des victimes de la prostitution

▶ Engagé depuis une trentaine d'années dans une démarche de prévention et de sensibilisation, **le Mouvement du Nid** rencontre chaque année près de 25 000 jeunes dans toute la France dont 5 000 en région Île-de-France.

Les délégations du Mouvement du Nid assurent des séances d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, telles que prévues dans le code de l'éducation. Leurs actions de prévention se centrent sur une vision égalitaire et respectueuse des relations entre les individus, et une sexualité libre de tout rapport marchand.

En mars 2021, une journée de prévention a été animée au lycée Professionnel Paul Bert à Maisons Alfort. Le Mouvement du Nid du Val-de-Marne intervient dans cet établissement depuis plusieurs années.

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des professionnels de l'EDS de Fontenay-sous-Bois, de Champigny-sur-Marne ainsi qu'auprès de la mission locale du Perreux-sur Marne.

L'association propose également une permanence chaque lundi à Fontenay-sous-Bois, grâce à un partenariat établi avec la Maison de la Prévention – Point Ecoute Jeunes. 46 permanences ont ainsi été tenues au cours de l'année 2021.

Sur le Val de Marne, l'association accompagne actuellement 33 femmes à travers un accompagnement social global, ainsi que sur les violences prostitutionnelles vécues.

- Parmi elles, 9 mineures où le travail s'effectue en co-accompagnement avec les services de l'ASE et de la PJJ,
- 7 jeunes majeures (18-25 ans),
- 17 femmes victimes de Traites des Etres Humains à des fin d'Exploitation Sexuelles.

Sur les 33 femmes accompagnées, 16 ont commencé la prostitution en étant mineures.

---

## Zoom sur les quartiers prioritaires de la ville

La loi Notre du 7 août 2015 a fixé un nouveau cadre juridique à la gouvernance de la Politique de la Ville, puisque cette dernière est désormais confiée aux EPT pour une mise en œuvre territorialisée qui repose sur une démarche ascendante, les communes restant bien entendu l'échelon de proximité. Le co-pilotage avec les services de l'Etat et les institutions répond également à une logique partenariale et transversale, dans les 3 domaines d'actions des contrats de ville :

- la cohésion sociale,
- le renouvellement urbain et le cadre de vie,
- le développement économique, l'emploi et l'insertion.

Ces trois domaines d'actions sous-tendent des thématiques transversales : la lutte contre les discriminations, la promotion de la citoyenneté, l'inclusion sociale des jeunes, la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les 4 contrats de ville du Territoire :

- Champigny-sur-Marne
- Villiers-sur-Marne
- Fontenay-sous- Bois
- Saint-Maur-des-Fossés

Quelques chiffres [21] sur les 4 QPV:

**49.5 %** : Part des femmes dans la population

**53.4 %** : Taux d'emploi des femmes

**19.9 %** : Part des emploi précaires parmi les emploi chez les femmes

**58.8 %** : Part des femmes parmi les ménages d'une personne

## 2. Les consultations citoyennes



atelier participatif avec l'association FRMIC,  
quartier du Bois l'Abbé, Champigny-sur-Marne

Différents types d'ateliers participatifs ont eu lieu sur les communes de Fontenay-sous-Bois et Champigny-sur-Marne.

L'objectif était de solliciter le regard et l'expérience des habitants vis-à-vis des questions autour de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Encadrés par les facilitateurs, un cadre bienveillant et sécurisant, à laissé place à la parole.

A Champigny-sur-Marne, un atelier world café a été proposé, en partenariat avec l'association FRMIC, à un groupe de femmes issues du quartier du Bois l'Abbé.

Une métaphore visuelle a servi de base pour identifier les freins, les leviers, les opportunités et les menaces sur les thématiques de l'accès aux droits, l'insertion, les actions de sensibilisation et de prévention.

Au sein du point écoute de Fontenay-sous-Bois, un atelier destiné aux jeunes de 12 à 18 ans, a permis de les questionner autour des situations de discrimination et des comportements sexistes. Les débats et les échanges, à partir de leurs problématiques et de leur quotidien, ont relevés la nécessité d'accompagner les jeunes autour de ces thématiques, afin de dénouer les situations de violences.





## Verbatim des habitants

L'égalité est un pilier de la République française

Il faut rompre l'isolement des femmes

Le courage est de se dire: Je n'ai rien à perdre

Les informations ne sont pas facilement accessibles

L'autorité masculine perdue

Les femmes s'autocensurent

Les témoignages sont inspirants

Le sport et la culture sont des leviers

La sphère familiale peut être un frein

La confiance et le courage sont essentiels

Nous devons aller contre les idées reçues

L'égalité salariale n'est pas acquise

Quand je serai marié, c'est ma femme qui fera à manger

La publicité est sexiste

Une fille qui met des jupes cherche les problèmes

La violence est banalisée

Je n'ai pas le droit de jouer au foot à l'école

Les filles ont le droit de s'habiller comme elles le souhaitent

J'ai peur de ce que les gens pensent

L'égalité est un sujet complexe

# Etat des lieux des actions et dispositifs existants sur le Territoire Paris Est Marne&Bois

Les collectivités territoriales sont concernées par l'égalité femmes - hommes en tant qu'employeur et au niveau des politiques publiques.

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre du travail préalable à l'élaboration de ce plan, une mise en commun des initiatives, actions et dispositifs existants sur les 13 communes a été établi.

La présentation suivante reproduit les éléments collectés sans pouvoir pour autant être exhaustif.



1. Les actions et dispositifs d'éducation et de sensibilisation en faveur de l'égalité :

La course pour  
l'égalité et contre  
les violences  
faites aux femmes  
**La Mirabal**  
organisée par  
Tremplin 94  
Champigny-sur-  
Marne

**Conférence égalité**  
filles/garçons  
Joinville-le-Pont

Création de la  
**Maison des  
Femmes Relais**  
Champigny-sur-  
Marne

Lancement du  
**Concours**  
intercommunal  
d'arts graphiques  
sur les femmes  
**engagées**  
Paris Est  
Marne&Bois

**Action**  
de sensibilisation  
sur le droit des  
femmes et l'égalité  
établissements  
scolaires  
et municipaux  
Fontenay-sous-Bois

**Sensibilisation aux  
discriminations**  
service jeunesse de  
Villiers-sur-Marne

Exposition  
collaborative  
**"le Matrimoine  
fontenaysien"**  
Fontenay-sous-Bois

**Temps d'échanges  
et de rencontres** sur  
la place des uns et  
des autres au sein  
du foyer  
Maisons-Alfort

**Projet Rév'elles:**  
accompagnement  
de 11 femmes autour  
de l'autonomie  
et du parcours  
professionnel  
Champigny-sur-  
Marne

Réalisation d'une fresque d'Angela Davis dans l'espace public Fontenay-sous-Bois

Exposition sur la lutte contre les stéréotypes collège Willy Ronis Champigny-sur-Marne

Concours de dessin pour les enfants: "une cour de récréation pour toutes et tous" Saint-Maurice

Semaine thématique Vincennes

Concours d'écriture " 0 cliché " Saint-Maur-des-Fossés

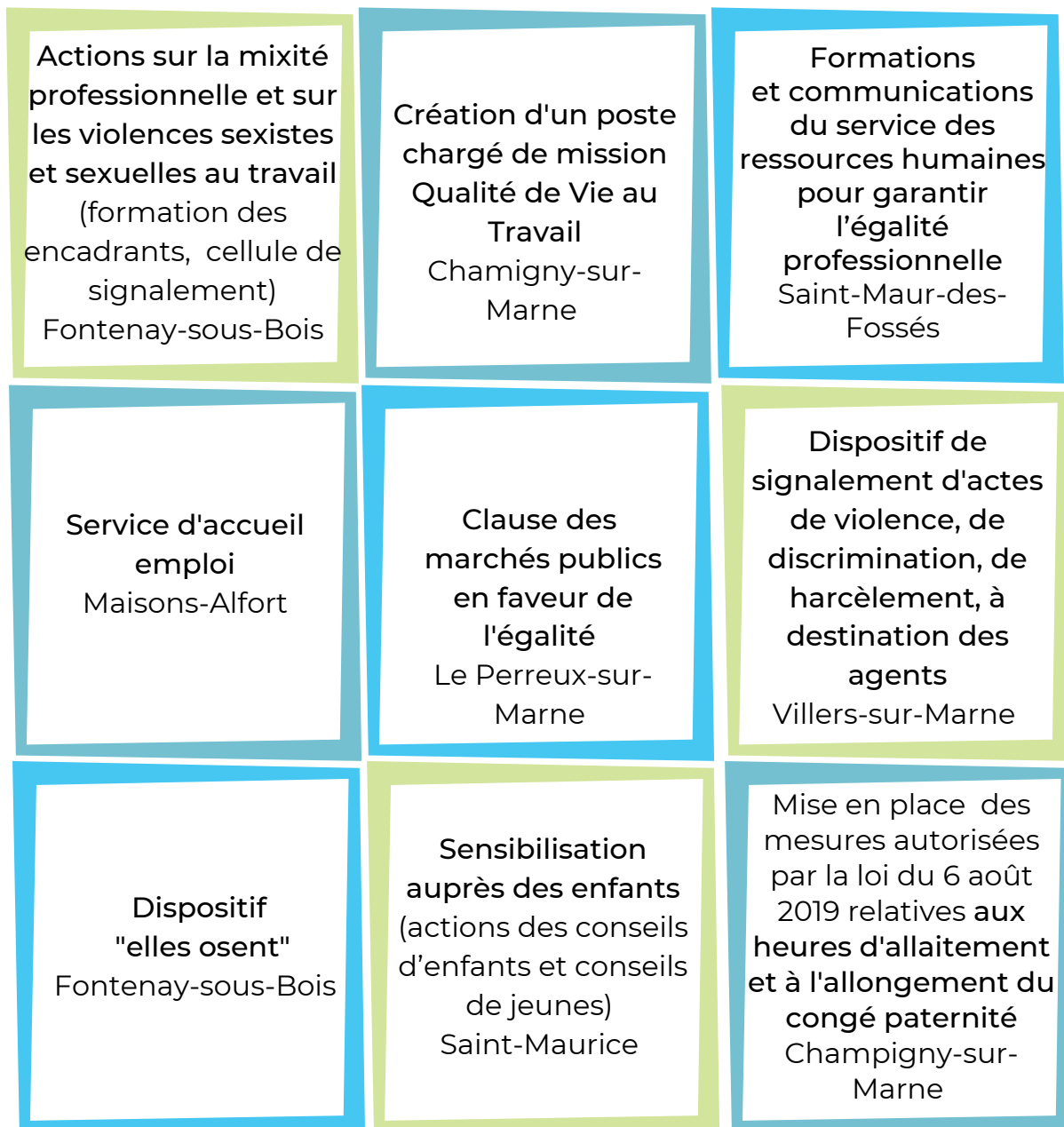
Diffusion de portraits vidéo : "quelle place pour les femmes dans le milieu sportif" Joinville-le-Pont

Reportages vidéos de femmes ayant été accompagnées dans un dispositif social ou solidaire Paris Est Marne&Bois

Exposition virtuelle sur les femmes d'exception, avant-gardistes, pionnières oubliées des Nobel Saint-Maurice

Débat sur l'égalité filles/garçons médiathèque de Champigny-sur-Marne

## 2. Les actions et dispositifs en faveur de l'égalité professionnelle



3. Les actions et dispositifs en faveur de l'accès aux droits, à l'insertion, et à la santé:



#### 4. Les actions et dispositifs en faveur de la lutte contre les violences :

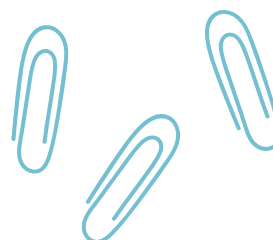


5. Les actions et dispositifs en faveur de la représentativité des femmes dans l'espace public:

Marche exploratoire  
de femmes dans  
l'espace public  
Fontenay-sous-Bois

Création d'une cour  
d'école "non  
genrée"  
Saint-Maurice

Consultation  
citoyenne pour  
attribuer le nom  
d'une femme  
illustre à un  
équipement  
Champigny-sur-  
Marne





## Éléments d'analyse des collectivités :

(Extrait des rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2021)

### Ville de Champigny-sur-Marne:

#### Focus sur l'égalité et la mixité dans les activités jeunesse

Plusieurs recherches et études ont mis en évidence des inégalités d'accès aux structures jeunesse entre les filles et les garçons. Par exemple, des études ont montré que les loisirs subventionnés s'adressaient à deux fois plus de garçons que de filles ou que les filles ne représentaient que 30 à 40 % des dispositifs Villes Vie Vacances au niveau national. Face à ces constats, l'intégration d'une perspective de genre dans la construction des politiques publiques à destination de la jeunesse paraît pertinente. Différentes pistes d'action ont notamment été identifiées dans le compte-rendu d'une recherche action menée auprès du dispositif VVV de la Ville de Paris, parmi lesquelles : sensibiliser et former les équipes pédagogiques, produire des statistiques genrées permettant d'évaluer la mixité et l'égalité dans les activités proposées, proposer des activités moins stéréotypées permettant de favoriser la mixité etc. .

Un cycle d'ateliers sur la lutte contre les discriminations, l'égalité et la diversité a été proposé par l'association Art'Murs : 5 ateliers à destination d'un groupe mixte d'adolescents pour travailler sur la place des femmes dans le street art et dans la société en général puis mettre en application ces réflexions par la création collective d'une fresque dans le quartier du Plateau.

### Ville de Fontenay-sous-Bois :

#### Valoriser la pratique sportive des filles et lutter contre les stéréotypes de genre:

Si la pratique sportive est habituellement très segmentée en fonction du sexe, et que les filles et les femmes y sont parfois sous-représentées, le sport peut être un vecteur de déconstruction des stéréotypes. Le journal municipal A Fontenay met fréquemment à l'honneur des parcours de sportives fontenaysiennes excellant dans leur discipline. Elles peuvent ainsi faire office de « rôles modèles » et inciter de plus jeunes à suivre leurs traces. C'est ainsi qu'en 2021, A Fontenay a notamment mis en exergue les parcours remarquables de Camilla Arguelles, pongiste fontenaysienne internationale argentine, de Gwendoline Daudet et Aurélie Monvoisin, championnes d'Europe de patinage de vitesse sur piste courte (short-track) et de Maeline Mendy, jeune footballeuse formée à l'ASVF qui intègre le centre de formation de l'Olympique Lyonnais. Dans certains sports où les femmes sont particulièrement sous-représentées comme le tennis de table (18% de femmes licenciées) ou le football (10% de femmes licenciées), la représentation de modèles féminins est un enjeu important.

# Le Plan Egalité Femmes-Hommes

A travers ce plan, le territoire souhaite à la fois défendre, promouvoir et faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes. Il permettra de veiller à ce que, dans l'ensemble de ses politiques publiques, soient réfléchies et recherchées l'égalité, la défense des droits des femmes et la lutte contre les violences.

---

## Ce plan a pour objectifs :

- la défense du principe d'égalité entre les femmes et les hommes et des droits inhérents,
- la lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre,
- la représentation et la participation des femmes dans l'espace public et dans toutes les sphères de la vie politique et publique,
- l'accès équitable de toutes et tous aux activités et installations culturelles, sportives et de loisirs,
- le renforcement des politiques et actions contre la violence sexuée et en faveur de la prise en charge des victimes,
- la prise en compte de la notion d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques menées par le territoire et les communes.

Il accorde une importance particulière à l'évaluation des actions mises en place et fera l'objet chaque année d'un bilan en Conseil de Territoire.

Pour chaque engagement seront distinguées les actions internes au sein des collectivités, des actions à destination des citoyens et citoyennes du territoire.

# Un plan fondé sur 4 axes

---

Axe 1 : Promouvoir l'égalité sur le territoire

---

Axe 2 : Renforcer l'accès aux droits,  
l'insertion et l'égalité professionnelle

---

Axe 3 : Favoriser la promotion et la  
représentation des femmes

---

Axe 4 : Lutter contre les violences sexistes et  
sexuelles

---

## Promouvoir l'égalité Femmes-Hommes sur le territoire

**Objectif 1 : Créer une dynamique de territoire afin de construire ensemble et mutualiser les initiatives**

---

### **Action 1 : Budget du Territoire dédié à l'égalité Femmes-Hommes**

Cette action vise à promouvoir le plan territorial en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en prévoyant un budget annuel dédié à cette question. Cet engagement permet de pérenniser ce plan pluriannuel et d'en assurer la réalisation effective et efficiente. En 2022, le Territoire consacrait 50 centimes par habitant (32 centimes par habitant en 2020) . La mise en œuvre du Plan Egalité nécessite des moyens supplémentaires. L'effort est ainsi porté à 69 centimes par habitant en 2023. Pour la suite, il dépendra des marges de manœuvre financière du Territoire, de sa capacité à mobiliser des financements externes et des résultats d'appel à projet.

Pilote : Territoire

---

### **Action 2 : Budgets communaux intégrant l'égalité Femmes-Hommes**

Cette action vise à promouvoir et asseoir la question de l'égalité entre les femmes et les hommes comme une priorité transversale, en proposant à chaque commune de prévoir une budgétisation intégrant cette question. Les communes membres du Territoire pourront prévoir un budget annuel dédié à la question de l'égalité Femmes-Hommes et ce pour compléter au financement du présent plan d'actions.

Pilote : Communes

---

### **Action 3 : Désignation d'un élu référent à l'égalité Femmes-Hommes au sein de chaque commune**

Cette action vise à affirmer politiquement l'engagement des communes dans la lutte contre les inégalités et les violences de genre ; il s'agit de proposer pour les communes qui le souhaitent, que chaque commune puisse désigner un élu référent à l'égalité Femmes-Hommes dans le respect des pouvoirs propres des Maires.

Les délégataires bénéficieraient d'une formation dédiée et de temps d'échange concertés au niveau du territoire dans le cadre de leur mandat. En parallèle, ces élus et élues délégué(e)s auraient un rôle pivot au sein de leur équipe municipale et porteraient cette délégation pour parvenir à une approche intégrée des politiques publiques. Enfin, ils porteraient auprès de leur équipe un document, rédigé par le Territoire sous forme d'une fiche action, pour que chaque élu et élue puisse, lors de ses astreintes nocturnes et de week-end, mettre en œuvre les bons réflexes et procédures en cas de mise à l'abri d'urgence en dehors des horaires d'ouverture des services.

Pilote : Territoire / communes

---

### **Action 4 : Un réseau territorial de ressources**

Cette action vise à créer un réseau territorial de ressources sur les questions d'égalité, autour des questions de violences, d'insertion, de parentalité ou encore d'accès aux droits, mais aussi pour les acteurs et actrices du territoire qui souhaitent porter une action, se former ou se sensibiliser à la question. Ce réseau, à partir des lieux et des permanences existantes, pourra également animer une plateforme de ressources du territoire et de mutualisation des initiatives et bonnes pratiques, et élaborera une communication sensibilisant l'ensemble à la politique menée en faveur de l'égalité Femmes-Hommes.

Pilote : Territoire

Public : 13 communes, habitants et habitantes et partenaires du territoire

---

## Action 5 : Assises Territoriales de l'Égalité Femmes-Hommes

Cette action vise à institutionnaliser une journée annuelle, un temps dédié à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il aura vocation à créer un échange annuel territorial pour mesurer les avancées, mettre en lumière les initiatives et partager l'état des lieux. Il sera aussi l'occasion de temps de sensibilisation générale sur une thématique définie à l'avance, et faisant l'objet d'une intervention extérieure. Cette journée sera organisée de façon interactive autour d'ateliers et tables rondes associant l'ensemble des communes et partenaires du territoire (Etat, Région, Département, associations: CIDFF, Tremplin 94, Le Mouvement du Nid...)

La date des assises territoriales à l'égalité sera fixée conjointement par le Territoire et ses communes membres de manière à pas interférer sur les actions de chaque commune. La première édition est envisagée le 8 mars 2024, en matinée.

Pilote : Territoire

Public : 13 communes et partenaires du territoire

---

## Action 6 : La formation des ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité

Cette action vise à mettre en place un maillage territorial de représentants et représentantes de l'égalité appelé « Les ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité » ; ces personnes volontaires, sur proposition de chaque maire, seront formées par le Territoire et accompagnées pour promouvoir l'égalité, au sein de chaque commune, mais aussi chaque association, entreprise ou autre partenaire souhaitant s'investir dans cet objectif. Cette action est fondamentale pour organiser la déclinaison, le relai et la mise en place de cette politique territoriale sur le terrain. Les missions des ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité consisteront à sensibiliser, diffuser les informations, être personne « ressources » ou « passerelle » pour agir tous ensemble. Ils participeront aux différents groupes de travail et assureront la déclinaison opérationnelle de ce présent plan en terme de réflexion, d'élaboration et de mise en œuvre. Leur formation sera financée par le Territoire.

Pilote : Territoire

Public : 13 communes, habitants et habitantes, associations, entreprises et autres partenaires du territoire

---

## **Action 7 : Label Égalité Femmes-Hommes**

Cette action vise à mettre en place un label Égalité pour valoriser une action, initiative ou politique mettant en lumière une approche de l'égalité entre les femmes et les hommes. Remis lors des assises annuelles du Territoire, ce label concrétiserait une volonté politique forte d'égalité au cœur des politiques communales et territoriales, et favoriserait une politique intégrée de l'égalité. Les critères, procédures et instances de décision seront élaborés sous le pilotage du territoire. Les entreprises du territoire seront également sensibilisées et associées pour valoriser les initiatives dans la sphère professionnelle notamment, mais plus globalement dans le cadre de leur politique sociale (RSE).

Pilote : Territoire

Public : 13 communes, entreprises et partenaires du territoire

---

## **Action 8 : Conseiller une communication non stéréotypée**

Cette action proposer aux communes qui le souhaiteraient, un accompagnement en matière de communication non stéréotypée, et ainsi favoriser la promotion d'une communication reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Les communes pourront être accompagnées pour adopter ce que l'on appelle une communication institutionnelle non sexiste (langage, images, composition de groupes...) lors de sessions dédiées.

Pilote : Territoire / communes

---

## **Action 9: Evaluation de la mise en œuvre du plan territorial égalité**

Une évaluation annuelle des actions menées dans le cadre du plan territorial, sera proposée lors des assises de l'Égalité.

Un rapport sera publié en 2026 afin de rendre visible les dispositifs créés sur l'ensemble du Territoire, et d'évaluer les politiques locales d'égalité menées.

Pilote: Territoire

## Objectif 2 : Soutenir l'éducation à l'égalité à tout âge

---

### Action 1 : Ateliers de sensibilisation à l'égalité filles/garçons (maternelle/élémentaire)

Cette action vise à proposer aux communes membres une intervention de sensibilisation et de prévention dans les écoles. Financée par le territoire, cette action sera basée sur le volontariat, et sur les problématiques identifiées par les communes. Elle s'appuiera sur l'intervention d'une structure associative extérieure, en accord avec la commune, pour animer ce projet. Chaque intervention sera co-construite avec la commune et les écoles afin de répondre aux besoins identifiés.

Les thèmes abordés pourront être divers (l'égalité dans l'éducation, dans le sport, dans les métiers...)

Chaque prestation s'étudiera au cas par cas, le cahier des charges de chaque atelier sera rédigé conjointement par le Territoire et la ville concernée.

Des appels à projets seront lancés pour réaliser cette action.

Pilote : Territoire

Public : Ecoles élémentaires des 13 communes

---

### Action 2 : Valise pédagogique de l'égalité Filles/garçons

Cette action vise à pourvoir chaque école maternelle et élémentaire mais aussi les services périscolaires, d'une valise pédagogique apportant des réponses aux interrogations des enfants de 3 à 11 ans et pourra contenir notamment des dessins, des affiches, des jeux pédagogiques et ludiques, des histoires et BD/mangas, des sets pédagogiques. Cette valise sera pensée et créée par un groupe de travail multipartenarial, animé à l'échelle du territoire regroupant l'éducation nationale, des partenaires associatifs, les communes, et validée par le bureau des Maires.

Pilote : Territoire

Public : Primaires des 13 communes/services périscolaires

---



### **Action 3 : Atelier théâtre interactif dans les établissements scolaires**

Cette action se formalise par la réalisation d'ateliers autour de l'égalité entre les femmes et les hommes pour prévenir les situations de sexisme et de violences auprès des jeunes. L'action réalisée en co-construction avec les Communes, l'Education Nationale, le Département, l'Observatoire de l'égalité et la Région Ile-de-France, vise à proposer un atelier de théâtre interactif basé sur des situations de sexisme ou de violences. ; ces ateliers permettent de mettre en scène et jouer des scénarii sur des sujets tels que la question de l'égalité, du harcèlement, du consentement et permettre de trouver collectivement des solutions aux difficultés auxquelles les personnages font face.

Pilote : Territoire

Public : Etablissements scolaires des 13 communes

---

### **Action 4 : Vers une politique intégrée de l'égalité dans le cadre d'actions touchant les parents et les enfants/jeunes**

Cette action vise à accompagner les communes qui le souhaitent, à penser la question de l'égalité dans l'ensemble de ces rapports/actions/dispositifs visant particulièrement les parents. Cette idée part du constat d'une part que la seule sensibilisation des enfants ne suffit pas et d'autre part que les parents ne se déplacent pas ou peu pour évoquer ce sujet . Il s'agit dès lors d'introduire une sensibilisation à cette notion dans des rencontres et espaces réunissant les parents (forum, café des parents, réunions publiques...). Cet objectif sera intégré à des actions dans le cadre de la politique petite enfance, enfance et jeunesse des communes. Les ambassadeurs et ambassadrices de chaque commune seront les interlocuteurs et interlocutrices privilégiés en lien avec le territoire et les communes pour être soutenus dans cette démarche.

Pilote : Territoire

Public : Jeunes scolarisés en écoles primaires des 13 communes

---

## Objectif 3 : Diversifier les outils et supports pour sensibiliser à la question de l'égalité

---

### Action 1 : Concours d'arts

Le Territoire a pour ambition de promouvoir l'émergence de la création artistique locale sensibilisant un large public à la lutte contre les inégalités. Cette action vise à organiser un concours périodique reposant sur un art (peinture, photographie, littérature, cinéma...) à l'attention de tous les résidents et résidentes des 13 communes du Territoire. Ce concours pourra mettre en lumière des parcours et des femmes engagées à travers une pratique artistique.... Un jury, composé d'artistes, d'élus et de partenaires, sélectionnera une œuvre par ville. L'ensemble des œuvres fera l'objet d'une exposition itinérante sur les 13 communes et sera mis à disposition des partenaires souhaitant l'accueillir.

Pilote : Territoire / Communes

Public : Habitants et habitantes des 13 communes

---

### Action 2 : Découverte des sports pour toutes et tous

Cette action vise à favoriser la pratique du sport sans déterminisme de genre et faire ainsi découvrir aux garçons comme aux filles des pratiques auxquelles ils et elles n'auraient pas naturellement accès. Un partenariat avec l'INSEP et/ou des Fédérations Sportives sur le territoire sera recherché. Il sera organisé des journées de découvertes des sports pour tous et toutes. Dans la continuité, chaque commune sera invitée à mettre en œuvre dans le cadre de sa politique sportive la question de l'égalité, notamment en favorisant la découverte, en mettant en lumière des athlètes, et en veillant à la communication en ce sens notamment lors des manifestations.

Pilote : Communes

Public : Enfants et jeunes de chaque commune/quartier

---

### **Action 3 : Programmation culturelle intégrant la question de l'égalité**

Cette action vise à développer à l'échelle communale une programmation culturelle intégrant une sensibilisation à la question de l'égalité et/ou des violences. Le territoire constituera une ressource supplémentaire en proposant un spectacle itinérant sur une des thématiques autour de l'égalité ou contre les violences faites aux femmes. A terme, pourra être pensée une manifestation culturelle traitant de la question de l'égalité.

La programmation s'étudiera au cas par cas, le cahier des charges de chaque action sera rédigée conjointement par le Territoire et la ville concernée.

Pilote : Communes / Territoire

Public : Habitants et habitantes de chaque commune

---

### **Action 4 : Le livre et le conte, support de la promotion de l'égalité**

Cette action vise à ce que chaque médiathèque ou bibliothèque porteuse de cette action, se dote d'un fonds documentaire (livres/BD) pour enfants/jeunes dédié à la question de l'égalité entre les filles et les garçons. A l'initiative des communes qui le souhaitent, ces acquisitions pourront être mises en valeur par une exposition itinérante, mais aussi des temps de conte sur cette question.

Pilote : Communes (bibliothèques / médiathèques)

Public : Habitants et habitantes de chaque commune

Enfants et jeunes de chaque commune/quartier

---

### **Action 5 : Aide à la création artistique et culturelle**

Cette action vise à faciliter la création artistique et culturelle ayant pour thématique un des champs de l'égalité Femmes-Hommes ; il s'agit de soutenir les auteurs et auteures, mais aussi artistes, divers résidants sur le territoire, dans leur processus de création. Cette action pourrait se matérialiser sous différentes formes allant du soutien financier, à la résidence d'artistes et à l'accompagnement de la diffusion et promotion de l'œuvre.

Pilote : Territoire

Public : Habitants et habitantes de chaque commune

---

## Objectif 4 : Soutenir les associations et les personnes engagées œuvrant en faveur de l'égalité

---

### Action 1 : Ateliers de sensibilisation pour les associations à la question de l'égalité

Cette action vise à proposer aux associations du territoire intéressées, des ateliers de sensibilisation à la question de l'égalité balayant l'ensemble des thématiques concernées, et ce tout au long de l'année. Une programmation d'ateliers sera prévue, sur la base du volontariat. Les acteurs et actrices associatifs seront accueillis pour évoquer la question de l'égalité et appréhender les moyens et objectifs qu'ils et elles peuvent mettre en œuvre au sein de leur structure. Le cas échéant, une aide méthodologique au projet pourra leur être proposée.

Pilote : Territoire

Public : Associations

---

### Action 2 : Trophées de l'égalité

Cette action vise à mettre en valeur les initiatives des structures associatives en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Chaque année des associations seront distinguées afin de valoriser leurs réalisations et leurs projets.

Pilote : Communes / Territoire

Public : Associations et personnes engagées

---

# Renforcer l'accès aux droits, l'insertion et l'égalité professionnelle

**Objectif 1 : Prendre en compte les difficultés d'accès aux droits et au travail des femmes**

---

### Action 1 : Dispositif mobile accès aux droits

Cette action vise à développer un service d'accès aux droits itinérant susceptible d'intervenir auprès des publics les plus éloignés ou enclavés, particulièrement des femmes. Il aura également veiller à ce que cet espace soit suffisamment ouvert pour ne pas être stigmatisant pour la population en franchissant le seuil. Ce point mobile pourra traiter de l'accès aux droits, démarches administratives, mais aussi insertion et parentalité. Ils auront vocation à répondre à un premier niveau pour mieux orienter ou accompagner. Ce lieu sera animé par des professionnels du territoire dans une dimension pluridisciplinaire et multipartenariale. Enfin, il intégrera la dimension numérique en favorisant son accès.

Cette action s'inscrit dans le prolongement de l'adhésion du Territoire au Conseil Départemental d'Accès aux Droits. Par la subvention du Territoire, des vacations d'accès aux droits supplémentaires sont proposées aux habitants du territoire, tant à la Maison de la Justice et du Droit de Champigny, que dans les points justice de nos communes membres.

Pilote : Territoire

Public : Habitants et habitantes de chaque commune

---

### Action 2 : Places d'accueil en crèche temporaire

Cette action vise à étudier à travers un groupe de travail, la faisabilité éventuelle de la création d'un réseau de places mobilisables sur un créneau horaire, pour l'accueil d'enfants entre 0 et 3 ans, afin de permettre de manière temporaire aux femmes seules en insertion ou victime de violence, de faire garder leurs enfants pour effectuer les démarches et prises en charge diverses. Les modes d'accueil habituels ne répondant pas toujours à ces besoins ponctuels ou atypiques. Ce travail sera mené en lien avec la CAF notamment. L'identification de places dédiées à ces accueils temporaires permettrait aux femmes et aux professionnels de mieux identifier les relais possibles.

La dimension intercommunale pourrait permettre une mutualisation des places optimisant ainsi leur utilisation.

Pilote : Territoire / communes

Public : Habitantes de chaque commune

---

### **Action 3 : Cartographie publique et interactive des lieux ressources**

Cette action vise à réaliser et rendre publique une carte interactive des ressources du territoire en matière d'accès aux droits, mais aussi de prise en charge des victimes de violences. Réalisée sur une dimension Territoire, elle sera disponible sous support numérique, mais aussi en dépliant papier sur les lieux fréquentés par la population. Il s'appuiera sur les documents existants du territoire notamment ceux élaborés par le CIDFF et le CDAD et en partenariat avec le département. Cette carte sera disponible en plusieurs langues et accessible aux publics en situation de handicap afin de répondre aux besoins de tous et toutes.

Pilote : Territoire

Public : Habitants et habitantes de chaque commune

---

### **Objectif 2 : Valoriser l'accès aux formations et aux métiers pour toutes et tous**

---

#### **Action 1 : Promouvoir l'égalité sur les forums des métiers**

Cette action vise à favoriser l'accès de tous et toutes aux formations et aux métiers. Il s'agit de promouvoir un accès de toutes et tous à l'ensemble des cursus afin de montrer aux enfants et aux jeunes que leurs possibilités d'orientation et de métiers ne sont pas restreintes par leur genre. Cette action s'intégrera à des événements existants sur les communes membres et le Territoire.

Pilote : Territoire / communes

Public : Habitants et habitantes de chaque commune

## **Action 2 : BIJ du territoire :**

« métier d'hommes, métiers de femmes : pourquoi ? »

Cette action vise à s'appuyer sur les bureaux d'information jeunesse des communes du territoire qui le souhaitent, pour mener une action collaborative avec les jeunes visant à construire une exposition et un kit pédagogique afin de mailler le territoire et présenter ce travail aux différentes structures municipales, mais aussi de l'éducation nationale. Au-delà de l'action de sensibilisation des publics, cela permet de renforcer pour ces jeunes la citoyenneté et leurs réflexions autour de la question du genre. Ce travail pourrait être piloté sur une ou deux communes volontaires, puis être porté sur l'ensemble des communes.

Pilote : une ou deux communes / Territoire

Public : Jeunes de chaque commune

---

## **Objectif 3 : Accompagner les collectivités dans l'amélioration de l'égalité Femme/Homme**

---

### **Action 1 : Rapport territorial de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes annuel**

Le Territoire se donne pour ambition de publier un rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes de référence. Pour cela, et afin de proposer un rapport qualitatif et lisible de tous, la démarche sera notamment accompagnée par le centre Hubertine Auclert en lien avec le CIG.

L'élaboration de ce rapport, sur l'ensemble des politiques publiques, portera une volonté forte de promotion de ce plan et d'engagement politique en faveur de la lutte contre les inégalités. En parallèle, les communes qui le souhaitent pourront également être accompagnées dans cette démarche, que ce rapport soit une de leurs obligations légales ou une démarche volontariste.

Pilote : Territoire

## **Action 2 : Nomination d'un ou une référent(e) Egalité professionnelle au sein des services des ressources humaines**

Cette action vise à désigner par chaque commune, une personne ressource au sein des services des ressources humaines. La personne référente sera formée et accompagnée sur la question de l'égalité professionnelle. Elle serait responsable de l'élaboration du plan, mais serait également en charge de la sensibilisation de ses collègues aux questions d'égalité femmes hommes tout au long de la carrière. Un plan de formation sur la première année sera mis en œuvre afin de leur permettre d'assurer cette mission qui pourra faire l'objet d'une lettre de mission spécifique. Une articulation sera trouvée avec les ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité, dont le spectre d'intervention est plus large en terme de promotion de l'égalité et moins technique. Ce binôme communal pourra porter de façon cohérente et ambitieuse l'approche intégrée de l'égalité.

Pilote : Communes / Territoire

Public : services des ressources humaines

---

## **Action 3 : Plan de formation triennal Egalité Femmes-Hommes du Territoire**

Cette action vise à proposer l'intégration dans le plan de formation annuel du territoire, un volet complet de formation intégrant la question de l'égalité au travail en prenant appui sur le référentiel de formation à l'égalité professionnelle.

Pilote : Territoire

Public : services des ressources humaines

---



## Objectif 4 : Sensibiliser et former à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les comportements sexistes au travail

---

### Action 1 : Séminaire Ressources humaines au territoire

Cette action consiste à créer un événement périodique, à visée professionnelle pour échanger, partager, autour des questions d'égalité Femmes-Hommes au travail, sous l'égide du territoire ; de façon non exhaustive, seront abordées la question des inégalités, mais aussi des violences sexistes et sexuelles au travail ou encore du harcèlement. Ce temps sera également l'occasion de faire un bilan afin de mesurer l'avancée en matière d'égalité, mais aussi de pratiques politiques et professionnelles. En parallèle, pourront ainsi être identifiés les freins et leviers afin de poursuivre le travail, et le cas échéant, imaginer les actions correctives nécessaires.

Pilote : Territoire

Public : Services communaux et territoriaux

---

### Action 2 : Réseau de formateurs : formation des référents et ambassadeurs

Cette action vise, en complémentarité des précédentes, à mettre en place une formation de formateurs « Egalité Femmes-Hommes », afin de permettre aux participants et participantes de s'appropriier les différentes notions, concepts et principes de l'égalité, leur permettant d'animer par la suite des formations et/ou animations à destination des collaborateurs au sein de leurs structures ou partenaires. Ces formations conjugueront une approche théorique (éléments politiques, historiques et juridiques) et une approche pratique (travail autour de cas pratiques et de jeux de rôles) afin de faciliter l'appropriation et la transmission.

Pilote : Territoire

Public : Services communaux et territoriaux

---

### Action 3 : Mettre en place des dispositifs d'alerte dans les communes sur la question des discriminations, du harcèlement et des comportements sexistes au travail

Cette action vise à désigner des lanceurs d'alerte sur les situations de discriminations, de harcèlement et de comportements à caractère sexiste au travail afin de mieux protéger les victimes. Les lanceurs d'alerte seront outillés afin d'avoir une grille de lecture qui lui permettra d'évaluer les situations qui se présente à lui et de mettre en œuvre la procédure prévue à cet effet.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique renforce les obligations des collectivités en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Pilote : Communes / Territoire

Public : Services communaux et territoriaux

## Axe 3

# Favoriser la promotion et la représentation des femmes

### Objectif 1 : Rééquilibrer la représentation des femmes dans l'espace public

#### Action 1 : Femmes et toponymie communale et territoriale

Cette action vise à rééquilibrer la dénomination des espaces publics et des rues des communes et du territoire. Elle se décline en deux temps : d'une part, un diagnostic de la présence des femmes dans la toponymie urbaine. D'autre part, chaque commune pourra mettre en œuvre, selon le processus et les outils choisis, une procédure permettant de rééquilibrer la présence des noms de femmes au regard de l'état des lieux. Chaque commune portera à sa convenance une politique et un processus incitatif valorisant les femmes lors des décisions de dénomination de rues, d'espaces publics, ou de bâtiments, des espaces futurs. Une étude compilée sera réalisée au Territoire sur la place des femmes dans la toponymie urbaine. Un point d'avancée sera réalisé tous les deux ans en ce sens.

## Action 2 : Marches exploratoires

Cette action vise à mettre en œuvre dans chaque commune des marches exploratoires intergénérationnelles de femmes ; il s'agit d'une grande enquête de terrain permettant aux équipes municipales de connaître les attentes de leurs administrées et faciliter ainsi pour les femmes la possibilité de se réapproprier leur territoire du quotidien. Cette action permet collectivement de s'interroger sur la place et condition des femmes en milieu urbain et dans l'espace public. Le principe repose sur la constitution d'un groupe de femmes qui va suivre un parcours établi, représentant souvent un trajet du quotidien, et qui va relever tout ce qui a trait au sentiment d'insécurité ou aux entraves dans l'utilisation de l'espace public. Ce groupe sera exclusivement féminin pour faciliter les échanges ; en effet, ce sont les femmes qui majoritairement sont contraintes d'adopter des stratégies de contournement, d'évitement et une plus grande vigilance. Ces marches pourront donner lieu à un plan d'actions inclusif.

Pilote : Communes / Territoire

Public : Femmes de chaque commune

---

## Action 3 : Concevoir des espaces publics plus équilibrés

Par cette action, les communes qui le souhaitent réfléchiront à de nouvelles méthodes de planification, d'aménagement, d'organisation, d'animation et de régulation des espaces publics et urbains, pour induire des usages renouvelés : il s'agit de parvenir à la conception d'espaces publics pour une ville plus inclusive dans une approche intégrée de l'égalité Femmes-Hommes. Cette action est un engagement à penser les espaces communs. Les habitants et habitantes pourraient être associés et pourront contribuer à ces travaux et réflexions. Un groupe de travail pourra être constitué à cet effet.

Pilote : Communes

Public : habitants et habitantes de chaque commune

## Objectif 2 : Valoriser la journée internationale des droits des femmes et la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

---

### Action 1 : Promouvoir à l'échelle intercommunale, des initiatives autour du 8 mars

Cette action vise à mutualiser les initiatives et à rendre visible et lisible l'engagement du territoire autour de la journée du 8 mars. Chaque commune a coutume de porter cet évènement sur sa commune. Il est proposé ici de créer une programmation sur les 13 communes pour favoriser une dynamique de territoire et diversifier l'offre de sensibilisation pour les habitants et habitantes du Territoire. Sous la coordination du territoire, un groupe de travail composé des ambassadeurs et ambassadrices pourra réfléchir à cette programmation commune, et imaginer une complémentarité des thématiques et types d'actions proposées sur la semaine du 8 mars, en mettant ainsi en avant les différents enjeux de cette journée.

Pilote : Territoire / communes

Public : Habitants et habitantes de chaque commune

---

### Action 2 : Campagne du Ruban Blanc

Cette action vise à instaurer au Territoire la campagne du Ruban blanc qui a pour objectif de sensibiliser et mobiliser sur les questions des violences faites aux femmes à travers le monde. Cette campagne débute le 25 novembre, date de la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », et se termine le 10 décembre marquant la "Journée des droits humains". Durant cette période, seront mises en œuvre des activités et actions afin de sensibiliser la population au phénomène de la violence et faire connaître les services de proximité. Symboliquement, promouvoir le ruban blanc, c'est s'engager publiquement à ne pas se rendre coupable de violence à l'égard des femmes, ne pas trouver d'excuses aux auteurs et ne pas fermer les yeux sur la violence, mais s'engager à agir et alerter.

Pilote : Territoire

Public : Habitants et habitantes de chaque commune

### Action 3 : Egal 'idées : Initiatives citoyennes de l'égalité

Cette action vise à encourager et promouvoir les relais locaux sur le terrain ; par le biais d'appels à projet, de consultations ou d'ateliers. Cette action porte pour ambition d'aller vers les habitants et habitantes pour les amener à réfléchir à la question des inégalités Femmes-Hommes, mais aussi à formuler des propositions d'actions et projets. Dans une visée inclusive, les services pourront ensuite accompagner le projet pour parvenir à ce que des citoyens et citoyennes désireux et désireuses de s'engager sur cette question puissent le faire à bon escient. Il s'agit d'accompagner et de valoriser ces actions afin de créer une émulation territoriale sur ces questions et de mailler le Territoire par la sensibilisation entre pairs, notamment lors des journées dédiées.

Pilote : Communes

Public : habitants et habitantes de chaque commune

## Axe 4

# Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Objectif 1 : Améliorer la connaissance et le repérage des violences

Action 1 : L'observatoire des violences faites aux femmes

Cette action innovante vise à mettre en place un observatoire territorial des violences, en mutualisant les données des services des collectivités, de l'Etat, du Département, des Associations et l'ensemble des acteurs et actrices intervenant auprès des victimes de violences. L'objectif est d'observer, de comprendre les besoins, de construire des réponses adaptées et d'innover pour apporter au niveau territorial et local des réponses concrètes et construites de manière partenariale. Cet observatoire sera construit collectivement, par la mise en commun des données et l'exploitation de celles-ci. Ces éléments pourront servir de support aux échanges dans le cadre des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance. Un écrit annuel sera présenté lors des Assises de l'Egalité.

Pilote : Territoire

Public : Acteurs et actrices du territoire

## **Action 2 : Modes d'alerte et de repérage innovants**

Cette action vise à diversifier les modes d'alerte possibles pour les victimes, les modes de repérage pour les professionnels sociaux, mais aussi médicaux. En parallèle, il s'agira de porter au Territoire une campagne de sensibilisation sur le repérage et le questionnement systématique des professionnelles de santé, incluant au processus les pharmacies du territoire.

Pilote : Territoire

Public : Habitants et habitantes du territoire

---

## **Action 3 : Campagne d'affichage 119 , 3919 et 08.019.019.11**

Cette action vise à mettre en place une vaste campagne d'affichage relatif au 119 , 3919 et le 08.019.019.11 dans les lieux de passages récurrents et fréquentés. Souvent présente dans le cadre des accueils dits « sociaux », cette action porterait à systématiser autant que possible, ces affichages dans tous les lieux dans lesquels se rendent les femmes et les hommes, tant pour des démarches administratives que pour des temps plus personnels dans le cadre de la vie quotidienne. En complément, le Département du Val de Marne travaille à la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée aux victimes de violences afin de favoriser un premier contact et une orientation pour amorcer une prise en charge vers le droit commun. Elle vise particulièrement un public méconnu de tout dispositif et accompagnement.

Pilote : Territoire / Communes

Public : Habitants et habitantes du territoire

---

## **Action 4 : Lutte contre la prostitution**

Cette action vise à développer une campagne de sensibilisation sur les dangers liés à la prostitution. Des séances d'information et de sensibilisation pourront être déployées à l'échelle des collectivités afin de participer à la prévention de la prostitution . Une réflexion sera portée sur les moyens et outils à mettre en œuvre pour lutter contre la prostitution. Une attention particulière sera portée sur la prostitution des mineurs, phénomène en recrudescence.

Pilote: Territoire / Communes

Public: Jeunes des communes membres

---

## Objectif 2 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences

---

### Action 1 : Réseau inter-communal des violences intrafamiliales

Il s'agit ici de mettre en place un réseau à l'échelle du territoire de coopération intercommunale : ce réseau a pour but de favoriser l'amélioration de la prise en charge des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes. Il entend également participer à des actions de prévention et lutter contre le processus de reproduction de la violence. Ce réseau regrouperait des représentants et représentantes des communes, les réseaux existants, et partenaires institutionnels et associatifs pour mettre en œuvre une politique commune au territoire et mutualiser les pratiques. Ce réseau sera animé à l'échelle territoriale.

Pilote : Territoire

Public : Partenaires du territoire

---

### Action 2 : Accueil des victimes dans les commissariats

Cette action vise à mieux accueillir , conseiller et orienter, les personnes victimes de violences, en renforçant la qualité de l'accueil et la prise en charge. Différentes options sont envisageables en partenariat avec l'Etat et les communes : l'identification d'un interlocuteur en mairie ou en CCAS pour assurer l'interface avec le commissariat, le recours au dispositif d'un intervenant Social en Commissariat ou équivalent.

La création de permanences sur les communes qui le souhaitent (services, association, point mobile...), sera étudiée afin de prendre en compte le fait que pour nombre de victimes, se rendre au commissariat demeure une épreuve complexe, voir insurmontable.

Cette action s'intégrera dans l'action sociale d'intérêt territorial de Paris Est Marne et Bois.

Pilote : Communes, selon les périmètres des commissariats

---

### **Action 3 : Des formations au sein de la police municipale**

Cette action vise à permettre la détection et la prise en charge des femmes victimes de violences. En ce sens, il s'agit de proposer les modules de formation « Violences : comprendre et accueillir », en priorité pour les personnels d'accueils . Les formations permettent d'identifier les différentes formes de violences et les principaux mécanismes psychologiques à l'œuvre, de comprendre l'importance de l'accueil et les mots/attitudes à adopter et enfin, de connaître les ressources qui peuvent être sollicitées pour la prise en charge de la victime. Dans un second temps, en lien avec les policiers, il sera possible de travailler un protocole spécifique pour l'accueil, l'audition et l'orientation de la victime. Les intervenants sociaux des commissariats seront de fait associés à ces temps.

Pilote : Territoire / Communes

---

### **Objectif 3 : Créer un parcours résidentiel des victimes de violences de la mise en sécurité au logement**

---

#### **Action 1 : Mise en sécurité en urgence en dehors des horaires des services sociaux et des associations spécialisées**

Cette action vise à renforcer la réactivité et les moyens pour apporter des solutions à des familles ou victimes de violences qui doivent en urgence quitter le foyer pour échapper aux violences subies en dehors des heures ouvrables des services publics. Un groupe de travail sera mené avec les services de l'Etat, la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation et la Croix Rouge.

Pilote : Territoire / commune



## **Action 2 : Signature du protocole entre le Département et les villes, relatif à la mise à disposition de logements relais à destination des femmes victimes de violences.**

Cette action vise à affirmer la politique volontariste des communes ; ce protocole invite les communes à participer à la construction d'un « dispositif d'accueil gradué et intégré à l'échelle du Val de Marne ». L'engagement porte sur la mise à disposition d'au moins un logement par commune pour permettre le parcours résidentiel à l'issue de la phase d'urgence. En outre, ce dispositif permet d'offrir aux femmes concernées tant le logement mais également le maintien d'un accompagnement professionnalisé. En effet, face à la mise à disposition de logement, le Département s'engage à « piloter le dispositif et à financer l'accompagnement social des femmes accueillies" . La sécurité des femmes accueillies et la confidentialité de leur adresse sont garanties. Les associations partenaires assureront tant la gestion locative des logements que l'accompagnement social des résidentes.

Pilote : Communes / Département

---

## **Action 3 : Prise en charge des transports**

Cette action vise à permettre la délivrance de « bons transports » aux victimes de violences, lorsque la victime n'est pas en mesure de se déplacer de manière autonome. Ces bons doivent permettre aux victimes de violences conjugales qui ne disposent pas d'une alternative (transport public, solutions personnelles) ou dont la mobilité psychique est altérée, et qui se trouvent loin des lieux d'hébergement et/ou des lieux de rendez-vous au cours desquels elles doivent faire valoir leurs droits (santé, police, justice...) et rejoindre facilement et gratuitement ces lieux.

Cette action "PEC des transports" s'intègrera au projet départemental "Bon de taxi", issu du CDPD Violences intra-familiales de la Préfecture.

Pilote : Préfecture/ Territoire/ Communes

---

## Objectif 4 : Améliorer la prise en charge des auteurs et auteures pour lutter contre la récidive

---

### Action 1 : Places d'éloignement

Cette action vise à mettre en œuvre l'éloignement de l'auteur ou auteure des violences, permettant à la victime de demeurer dans le logement familial. Aujourd'hui, alors même que l'ordonnance d'éloignement le prévoit, il appartient souvent à la victime de partir pour rompre le cycle de la violence. Cette action engage le Territoire à favoriser le maintien des victimes dans leur environnement et favoriser la prise en charge des auteurs et auteures. Le Territoire animera un groupe de travail à des fins de créer un dispositif adapté d'hébergement avec les services de l'Etat, de la justice, du Département, les deux CPCA d'Ile-de-France et l'APCARS 94. Cet éloignement sera accompagné d'une mesure de responsabilisation, en contrepartie d'une prise en charge, qui permettra de s'inscrire dans la lutte contre la récidive.

Pilote : Territoire / communes

---

### Action 2 : Prise en charge psychologique des auteurs et auteures

Cette action vise à fournir un soutien financier ou à chercher des soutiens financiers pour permettre la prise en charge des auteurs et auteures, mettre en œuvre un accompagnement psychologique et/ou social pour toute personne, venant de manière volontaire ou sur orientation judiciaire.

A ce jour en effet, le Centre de Prise en Charge pour Auteurs de violences conjugales d'Ile-de-France reçoit déjà des auteurs de violence val-de-marnais et propose à la fois des prises en charge psychologiques individuelles, des stages de responsabilisation, des groupes de parole hebdomadaires et des ateliers de prévention de la récidive. Ces derniers peuvent être organisés autour d'une thématique spécifique (addictions, stéréotypes de genre, etc.) ou bien viser à faire progresser l'auteur de violences dans sa connaissance de lui-même, de ses réactions et l'accompagner dans la reconnaissance des signes préalables au passage à l'acte pour élaborer des stratégies d'évitement.

Mais la localisation de ce Centre régional Gare de Lyon reste un frein pour nombre d'auteurs et il apparaît donc pertinent de réfléchir avec les porteurs de ce CPCA et les associations du département au développement d'actions locales.

Pilote : Territoire

---

### **Action 3 : Relayer la Mesure d' Accompagnement Protégé pour les enfants co-victimes**

Cette action vise à se saisir de la question de la parentalité en situation de violence et oblige à penser l'interdépendance entre conjugalité et parentalité. Le dispositif MAP, déclenchée sur décision du juge aux affaires familiales (JAF), existant déjà dans le Val-de-Marne, une campagne d'information à destination du grand public sera effectuée, afin que chaque victime de violences qui le souhaite puisse en faire la demande au JAF.

Cette mesure, portée par la CAF et l'association CITHEA, prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte-tiers (professionnel du médico-social formé à la question des violences conjugales) lors des déplacements entre le domicile du parent victime et le lieu d'exercice du droit de visite du parent violent (logement ou espace de rencontre). Ainsi, il n'y a aucun contact entre les deux parents. Le rôle de ce tiers est également de faire en sorte que toutes les questions liées au contexte de violence conjugale que se posent les enfants puissent être verbalisées et travaillées.

Pilote : Territoire

# Conclusion

Le plan territorial égalité femmes-hommes conduira le Territoire à accompagner et à évaluer 50 actions durant les 4 années à venir.

La coopération intercommunale jouera un rôle essentiel pour la mise en œuvre de ce plan.

Un travail engagé avec les 13 collectivités membres, autour d'un intérêt commun: réduire les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes.

A travers ce plan, les rapports sociaux entre les femmes et les hommes s'inscrivent dans un agenda partagé, où la thématique de l'égalité sera continuellement à l'ordre de jour.

En s'appuyant sur les compétences des collectivités membres, les expériences et les pratiques des acteurs de terrain, le plan d'action sera mis en œuvre de façon collaborative et participative.

Une méthodologie ambitieuse révélera le profond engagement des collectivités territoriales.

Ce premier plan territorial égalité femmes-hommes, inédit en France, marquera une avancée significative pour la construction d'une société plus égalitaire.

# Annexe

- Protocole entre le Département, l'Etat, et les villes, relatif à la mise à disposition de logements relais à destination des femmes victimes de violences.



DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Protocole entre le Département, l'Etat, et les villes, relatif à la mise à disposition de logements relais à destination des femmes victimes de violences.**

Entre :

Le Département du Val-de-Marne, numéro de SIRET 229 400 288 00010, représenté par M. Olivier CAPITANIO, Président du Conseil départemental agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° 2020-5-30 en date du 20 avril 2020

Et

L'Etat représenté par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) à

Et

La Ville de :

**Objectif**

**Mise à disposition de logements relais en faveur des femmes victimes de violence.**

**Préambule**

La question des violences faites aux femmes est une problématique encore insuffisamment prise en compte aujourd'hui, malgré l'existence d'un ensemble de dispositifs juridiques et sociaux tant au niveau national que local.

En termes juridiques, il existe un arsenal de protection pour les femmes victimes de violence, allant d'un accueil spécifique dans les commissariats à des mesures judiciaires à l'encontre du conjoint violent (éviction du logement, mesure d'éloignement...) ou encore à l'attribution de téléphones portables d'urgence pour les femmes en très grand danger.

De la même manière sur le plan social et psychologique, il existe à la fois des initiatives nationales allant d'un numéro vert dédié à des accueils spécifiques de type hébergement d'urgence et orientation vers des lieux de prise en charge psychologique, et des initiatives locales qu'elles soient communales ou associatives.

Toutefois, force est de constater que ces dispositifs restent insuffisants pour couvrir l'ensemble des problématiques rencontrées et se heurtent à des difficultés récurrentes de mise en œuvre et de coordination sur le terrain.

### Initiatives des parties

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit en son article premier que : « L'Etat et les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Cette politique inclut notamment] des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité. »

A ce titre, de nombreuses initiatives ont été portées par le **Conseil départemental** et notamment:

- La création d'un Observatoire de l'Égalité (EGALE) qui anime les partenariats et notamment des réseaux d'échanges autour des violences faites aux femmes ;
- Des actions de prévention conduites en direction des jeunes et des collégiens, à travers des programmes spécifiques de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile ;
- L'organisation d'événements comme la MIRABAL aux fins de sensibilisation des val-de-marnais ;
- La signature d'un protocole visant à améliorer la coordination entre les commissariats et les espaces départementaux de solidarité dans le cadre des violences conjugales.
- La mise en place de réseaux locaux au sein des EDS afin de favoriser l'information et la coordination des actions en faveur de femmes victimes de violences.

Pour l'ensemble de ses actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, le Département a été primé par l'Association des Elu-e-s contre les violences faites aux femmes.

**De la même façon la Ville de** porte des actions de politiques publiques en faveur de la lutte contre les violence faites aux femmes, que ce soit par la mise en place d'actions de prévention en direction des jeunes et des collégiens, par la formation des agents municipaux en vue de l'accueil des femmes victimes de violences au sein de la commune, ou par la nomination au sein des conseils municipaux de délégations spécifiques aux droits des femmes et à l'égalité hommes / femmes.

**Enfin l'Etat, notamment dans le cadre de l'action de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement** s'inscrit dans les politiques publiques mises en place suite au Grenelle des violences conjugales et notamment concernant l'hébergement.

Ainsi,

- Le TGI de Créteil a été désigné comme tribunal expérimentateur de la mise en œuvre d'une filière pénale d'urgence ;
- Le partage d'information a été organisé entre le N° d'appel national 39 19 et le SIAO
- La DRIHL Val-de-Marne a sollicité le financement d'un lieu d'accueil d'urgence dans le cadre du programme de création de 1000 places pour femmes victimes de violence.

### Problématique de l'hébergement

La question de l'hébergement des femmes victimes de violence demeure un domaine dans lequel l'action publique doit progresser.

En effet, alors que, chaque jour, des femmes avec ou sans enfants se retrouvent à la rue du fait de la violence de leur conjoint, il n'existait pas sur notre Département de lieu d'hébergement de première urgence spécifique pour les femmes victimes de violence.

Celles-ci étaient donc prises en charge dans le cadre du droit commun et le plus souvent il ne leur était proposé qu'un hébergement en hôtel. Il s'agit là d'une « double peine », ajoutant aux violences subies dans le cadre familial celles de devoir quitter le domicile, souvent avec des enfants, et de vivre dans les conditions précaires et anxiogènes d'une chambre d'hôtel.

Cette situation explique pour partie les retours au domicile non choisis, mais induits par la mauvaise qualité des solutions alternatives offertes.

Pour remédier à cette situation le Département du Val-de-Marne a mis en place depuis janvier 2019 un lieu d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violence. Ce lieu conçu en partenariat avec les services de l'État et les associations AUVM et TREMLIN 94, permet aujourd'hui aux femmes victimes de violence en rupture d'hébergement, d'être accueillies dans un lieu digne et sécurisé pour une période de deux mois.

Après 9 mois d'ouverture, ce lieu a déjà accueilli 174 personnes dont 80 femmes et 94 enfants.

Un deuxième lieu situé dans l'Est du Département devrait ouvrir ses portes en 2020 pour mieux répondre aux besoins d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violence dans le Val-de-Marne.

#### Définition du projet soumis à ce protocole

Afin de poursuivre la mise en place de réponses adaptées et pour éviter aux femmes avec ou sans enfants le « retour en arrière » que constituerait un accueil en hôtel à l'issue des deux mois d'accueil d'urgence, les parties décident de mettre en commun leurs compétences afin de proposer, au terme de l'hébergement d'urgence, un accueil en logement relais et un accompagnement vers la reconstruction et l'insertion.

Dans ce cadre, les Villes ont été sollicitées pour participer à la construction d'un dispositif d'accueil gradué et intégré à l'échelle du Val de Marne. L'engagement des villes porte sur la mise à disposition de logement(s) à l'issue de la phase d'urgence, permettant d'offrir aux femmes concernées tant le logement que le maintien d'un accompagnement professionnalisé

La synergie des différents partenaires permettra une réponse adaptée aux besoins et aux parcours des femmes victimes de violence.

La Ville de \_\_\_\_\_ signataire du présent protocole s'engage à mettre un ou des logements à disposition d'associations partenaires du Département, celui-ci s'engage à piloter le dispositif et à financer l'accompagnement social des femmes accueillies, tandis que la DRIHL s'engage à conventionner au titre de l'allocation logement temporaire avec les associations gestionnaires des logements ainsi mis à disposition.

La sécurité des femmes accueillies et la confidentialité de leur adresse constituant le premier impératif du dispositif, les logements constitueront un parc à l'échelle départementale et pourront être proposés à des femmes non résidentes de la commune signataire.

Les associations partenaires assureront tant la gestion locative des logements que l'accompagnement social des résidentes.



**Il est convenu que**

**Article 1<sup>er</sup> : Engagements réciproques**

Pour la Ville de :

La Ville de : \_\_\_\_\_ s'engage à mettre à disposition un nombre de logement défini à hauteur de ..... logements.

La Ville s'engage à ce que les logements proposés soient en état d'habitabilité au moment de leur mise à disposition.

Il est entendu que les logements mis à disposition ne bénéficieront pas automatiquement aux femmes résidant dans la commune ayant mis le logement à disposition et ce pour éviter toute proximité géographique avec le conjoint violent.

Pour le Département :

Le Département s'engage via l'action de la Mission Hébergement Logement à désigner sur chaque logement mis à disposition une association partenaire du Département en vue de la gestion locative et sociale du logement. Le choix de l'association se fera en accord avec la Ville.

Par ailleurs, le Département s'engage à financer l'association ainsi désignée afin que celle-ci puisse remplir ses missions de gestion locative et d'accompagnement social en direction des femmes accueillies.

L'association ainsi désignée contractera alors un bail ou une convention d'occupation précaire avec le propriétaire du logement. Y figureront les modalités d'utilisation de ce logement à usage exclusif d'hébergement provisoire de femmes victimes de violence.

Le Département s'engage à piloter le dispositif en concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment pour ce qui concerne les orientations des femmes victimes de violence vers ces logements relais. Les femmes bénéficiaires de ces logements seront en priorité les personnes sortant du dispositif d'urgence du Lieu d'accueil Marielle Franco (sans référence aux service orienteur initial). Les personnes les plus proches de l'insertion seront priorisées sur ce dispositif.

Pour la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement :

La DRIHL s'engage à participer au financement du projet par la mise en place de l'allocation logement temporaire (ALT) pour un volume d'une trentaine de logements dont bénéficieront les associations gestionnaires.

Par ailleurs, les services de l'Etat s'engagent à faciliter au terme de l'accueil en logements relais l'attribution de logements aux femmes avec ou sans enfants via le contingent préfectoral, au même titre que l'ensemble des réservataires. Les femmes victimes de violence font partie des publics prioritaire au relogement au titre de l'article L 441-1 du Code de la Construction de l'habitat.

**Article 2 : Gouvernance du dispositif**

Compte tenu de la spécificité du projet et de son caractère novateur, il convient de mettre en place dès la signature du présent protocole un comité de pilotage.



Ce comité de pilotage sera constitué des représentants de l'ensemble des villes adhérant au dispositif, ainsi que du Département et de l'Etat.  
Pourront également intégrer le comité de pilotage toute personne ou organisme dont la présence sera jugée pertinente par les membres du comité.

Les missions du comité de pilotage consisteront à suivre l'avancée du dispositif, y apporter si besoin des ajustements et en évaluer l'impact et la pertinence au niveau départemental par un compte rendu annuel aux instances de gouvernance respectives.

### **Article 3 : Durée du protocole et modification**

Le présent protocole est signé pour une période d'un an à compter de la date de signature par les parties. Il est renouvelable par tacite reconduction jusqu'à une période de 3 ans.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent protocole, définie entre les signataires, devra faire l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés du protocole, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux.

### **Article 4 : Résiliation**

Le présent protocole pourra être résilié en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties des engagements qu'elles tiennent de la présente après que la partie défaillante ait été mise à même de justifier le non-respect de ses engagements.

Si dans un délai de trois mois après l'envoi de la mise en demeure, il n'y a pas été répondu, aucune justification satisfaisante n'a été apportée ou que les engagements ne sont pas exécutés, le protocole sera résilié.

### **Article 5 : Litiges**

Les litiges qui n'auront pas trouvé de solution amiable seront déférés devant le tribunal administratif compétent. En cas de litige, la juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours accessibles à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en trois exemplaire originaux.

Fait à Créteil, le

Pour l'Etat

Pour la ville

Pour le Département,

**Président du Conseil départemental**  
Olivier CAPTANIO

Ils ont contribué à l'élaboration de ce plan:

Mathias OTT, Préfet à l'égalité des chances,  
Bachir BAKHTI, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne,  
Anouk MARTIN, Déléguée départementale aux droits des femmes,  
Igor SEMO, Vice-Président aux droits des femmes Paris Est Marne & Bois  
Ville de Bry-sur-Marne: Rosa SAADI,  
Ville de Champigny-sur-Marne: Sabrina ABCHICHE, Lucile EMERIAU,  
Ville de Fontenay: Assia BENZIANE, Clémentine BRETAGNOLLE,  
Ville de Joinville-le-Pont: Virginie TOLLARD, Séverine DOS-SANTOS, Aurélien JUNCK,  
Clément LEROY, Corine THEAUD, Camille FOURNIER,  
Ville du Perreux-sur-Marne: Christel ROYER, Bénédicte MARETHEU, Eno PETRUCCO,  
Emeline PRUDHOMME, Said HAGHOO,  
Ville de Maisons-Alfort: Marie-France PARRAIN, Laura MORIN,  
Ville de Nogent-sur-Marne: Pascale MARTINEAU, Jacques LABESCAT,  
Ville de Saint-Mandé: Julien WEIL, Nathalie COHEN-BEIZERMAN,  
Ville de Saint-Maur-des-Fossés: Cécile NICOLEAU, Marc LEROUX, Isabelle PINCEBOURDE,  
Léa DIAP,  
Ville de Saint-Maurice: Hélène COUPE, Christine ARNOULD,  
Ville de Villiers-sur-Marne: Michel MIGOT, Tarek BEN MANSOUR, Sophie HAMZA, Patricia  
NUBUL, Penda DIAGOURAGA,  
Ville de Vincennes: Marie-Paule NAKACH, Camille MALNUIT,  
Conseil Départemental d'Accès aux Droits: Aurélie CREPIN, Joelle SELVA,  
CIDFF: Emilie ANESE,  
FRMIC: Asma ASHARF,  
Maison de la prévention de Fontenay-sous-Bois: Brigitte HEIMROTH,  
Tremplin 94: Farida DAMMENE-DEBBIH,  
Le Mouvement du NID: Léa HOMET, Mathilde EUDES,  
Femmes pour le Dire Femmes pour Agir: Chantal RIALIN,  
FNACAV: Pascal LEGRAND,  
Centre de Prise en Charge des Auteurs: Soraya BEN FAIDA,  
Emmaus Synergie: Christopher DESAMBLANC, Claudia MULLER,  
Logirep: Emanuel ROY,  
Centre Hubertine Auclert: Ambre Elhadad  
CEPep: Yazid SAYOUD, Karine BALSERA,  
Paris Est Marne & bois: Vincent BILLARD, Isabelle MERCIER,  
Chargée de projet et coordination du plan égalité femmes-hommes: Séverine Dos Santos.